

DASSAULT SYSTEMES

CUSTOMER LICENSE AND ONLINE SERVICES AGREEMENT CONTRAT CLIENT DE LICENCE ET DE SERVICES EN LIGNE

This Customer License and Online Services Agreement is made by and between the customer (“**Customer**”) and the Dassault Systèmes legal entity (“**3DS**” or “**DS**”), as both are identified in the applicable Transaction Document. This Agreement is accepted by Customer by signing or otherwise accepting a Transaction Document referencing this Agreement or by other electronic means permitted by 3DS, such as click-to-accept and electronic signature. The parties agree as follows:

Le Contrat client de Licence et de Services en Ligne est conclu entre le client (« **Client** ») et la société du groupe DASSAULT SYSTEMES (« **3DS** » ou « **DS** ») désignés dans le Document de Transaction. Le présent Contrat est accepté par le Client en signant ou en acceptant de toute autre manière un Document de Transaction renvoyant au Contrat ou par d'autres moyens électroniques autorisés par 3DS, tels que l'acceptation par clic ou une signature électronique. Les parties conviennent de ce qui suit :

GENERAL TERMS

1. Definitions

3DS Group Company (or **DS Group Company**) means Dassault Systèmes, a French “société européenne” or any entity which Dassault Systèmes, directly or indirectly, (i) owns more than fifty percent (50%) of the outstanding equity or ownership interest, or (ii) has the power to designate the managing authority.

3DS Offering (or **DS Offering**) means one or more Licensed Programs and/or Online Services and/or Packaged Offerings.

3DS Website Terms means the relevant OST, Support Services policies, product portfolio, price, Data Processing Exhibit, Service Level Agreement and shared responsibility model located at the website available at www.3ds.com/terms.

Administrative Region means either a country and, if applicable, an administrative territory with tax authority (e.g. provinces, states and landers) on withholding tax, value-added tax or similar charges.

Agreement means these general terms, the applicable Country Specific Terms, the Transaction Documents, and the terms contained in the 3DS Website Terms referenced herein.

Applicable Data Protection Legislation means any applicable data privacy law and all other regulations that may apply to the Processing of Personal Data provided by Customer.

Controlled Data means any information : (i) required for the development, production, assembly, operation, repair, test, maintenance, or modification of an item, in any tangible or intangible form, (including but not limited to written or oral communications, designs, computer-aided design files, plans, models, photographs, instructions, engineering designs and specifications) falling in any category of the list of controlled items of any Export Control Regulations; and/or (ii) subject to cybersecurity regulatory requirements on information technology systems used for its storage or transfer.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Définitions

Société du Groupe 3DS (ou **Société du Groupe DS**) désigne Dassault Systèmes, une société européenne de droit français ou toute entité dans laquelle Dassault Systèmes, directement ou indirectement, (i) possède plus de 50 % des titres en circulation ou des participations, ou (ii) détient le pouvoir de désigner les dirigeants.

Offre 3DS (ou **Offre DS**) désigne un ou plusieurs Logiciels et/ou Services en Ligne et/ou Offres combinées.

Conditions du Site internet de 3DS désigne les OST appropriées, les informations relatives aux Services de Support, le portefeuille de produits, l'Annexe relative au Traitement des Données ainsi que le Contrat de Niveau de Service, publiés sur le site internet, disponible à l'adresse suivante : www.3ds.com/terms.

Région Administrative désigne soit un pays soit, le cas échéant, un territoire administratif disposant d'une autorité fiscale (par exemple, des provinces, des états, ou des länders), en matière d'impôt à la source, de taxe sur la valeur ajoutée ou de charges similaires.

Contrat désigne les présentes Conditions Générales, les Conditions Spécifiques à chaque Pays applicables, les Documents de Transaction ainsi que les dispositions publiées dans les Conditions du Site internet de 3DS référencés dans le Contrat.

Lois applicables en matière de protection des Données à Caractère Personnel désigne toute loi applicable relative à la protection des données et toute autre réglementation susceptible de s'appliquer au Traitement de Données à Caractère Personnel communiquées par le Client.

Donnée Contrôlée désigne toute information (i) nécessaire pour le développement, la production, l'assemblage, l'utilisation, la réparation, les tests, la maintenance ou la modification d'un article, de façon tangible ou intangible (y compris, sans pour autant s'y limiter, les communications écrites ou orales, dessins, fichiers de conception assistée par ordinateur, plans, modèles, photos, instructions, dessins d'ingénierie et spécifications) inclus dans toute catégorie énumérée dans la liste des éléments contrôlés de tout Règlement de contrôle des exportations ; et/ou (ii) soumise à des exigences réglementaires en matière de cybersécurité, relative à des systèmes de technologie de l'information utilisés pour sa conservation ou son transfert.

Controller, Data Subject, Personal Data, Personal Data Breach, Process/Processing, Processor, and Supervisory Authority when used in the appropriate context, shall have the same meaning as in the Applicable Data Protection Legislation. If the preceding terms are not defined in the Applicable Data Protection Legislation, then such terms as used in this Agreement shall have the same meaning as their analogous terms under the Applicable Data Protection Legislation. In the event there are no such analogous terms, then the definitions of those terms under Regulation (EU) 2016/679 (General Data Protection Regulation) shall apply.

Country Specific Terms means terms below corresponding to the country in which Customer is located, as such country is identified in the Transaction Document.

Customer Data means the data stored in the Online Services, including digital asset, metadata and Personal Data, which is either provided or generated by Customer, through its use of the Online Services.

Data Processing Exhibit means the terms published in the 3DS Website Terms applicable to the Processing of Personal Data by 3DS when 3DS is acting as Processor on behalf of Customer.

Distributor means a third party authorized by 3DS to distribute 3DS Offerings and/or Support Services.

Documentation means the current user documentation in any form or media as delivered together with the 3DS Offering for use in connection with the 3DS Offering.

Effective Date means (i) for a Licensed Program, the later of the following (a) the date on which such Licensed Program is shipped or made available electronically to Customer or, if applicable, (b) the date on which Customer is informed by 3DS that the associated license key can be requested or is available, or (ii) for Online Services, the date of delivery of the Online Services as described in Section 4.1.

Export Control Regulations means all applicable export control laws and regulations, and sanctions programs worldwide, including but not limited to the United States Export Administration Regulations (EAR) and the Office of Foreign Assets Control (OFAC) Specially Designated Nationals sanctions, and the European Union Council Regulation (EU) No 2021/821.

Licensed Program means (i) any data processing program and content, including databases and digital models, for which a license is provided to Customer pursuant to a Transaction Document, (ii) associated Documentation, and (iii) corrective patches and Releases to which a

Responsable du Traitement, Personne concernée, Violation de Données à Caractère Personnel, Traiter/Traitement, Sous-traitant et Autorité de Contrôle selon le contexte, revêtent la même signification que celle conférée par les Lois applicables en matière de protection des Données à Caractère Personnel. Si les expressions précédentes ne sont pas définies par les Lois applicables en matière de protection des Données à Caractère Personnel, ces expressions utilisées dans ce Contrat doivent revêtir la même signification que celle conférée par leurs expressions similaires employées dans les Lois applicables en matière de protection des Données à Caractère Personnel. En l'absence d'expressions similaires, les définitions de ces expressions exposées dans le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données) doivent s'appliquer.

Conditions Spécifiques à chaque Pays désigne les conditions ci-après correspondant au pays dans lequel le Client se situe, tel que ce pays est identifié dans le Document de Transaction.

Données du Client désigne les données stockées dans les Services en Ligne, y compris les actifs numériques, les métadonnées et les Données à Caractère Personnel, qui sont fournies ou générées par le Client, par le biais de son utilisation des Services en Ligne.

Annexe relative au Traitement des Données à Caractère Personnel désigne les dispositions publiées dans les Conditions du Site internet de 3DS, applicables au Traitement des Données à Caractère Personnel, effectué par 3DS lorsque 3DS agit en qualité de Sous-traitant pour le compte du Client.

Distributeur désigne un tiers autorisé par 3DS à distribuer les Offres 3DS et/ou les Services de Support.

Documentation désigne, à quelque moment que ce soit, la documentation utilisateur actuelle, quelles qu'en soit la forme ou le support, telle que livrée avec l'Offre 3DS et destinée à être utilisée avec l'Offre 3DS.

Date d'Effet désigne (i) pour un Logiciel, la plus tardive des dates suivantes (a) la date à laquelle ledit Logiciel est expédié ou mis à la disposition du Client par voie électronique ou, le cas échéant, (b) la date à laquelle le Client est informé par 3DS que la clé de licence correspondante peut être demandée ou est disponible, ou (ii) pour les Services en Ligne, la date de livraison des Services en Ligne telle qu'indiquée à l'article 4.1.

Règlements de contrôle des exportations désignent toute législation ou réglementation de contrôle des exportations ainsi que les programmes de sanction dans le monde entier, y compris, sans pour autant s'y limiter, le Règlement sur l'administration des exportations des États-Unis (« *United States Export Administration Regulations (EAR)* »), les sanctions relatives à des ressortissants spécialement désignés du Bureau de contrôle américain des avoirs étrangers (« *Office of Foreign Assets Control (OFAC)* »), ainsi que le Règlement (UE) 2021/821 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 instituant un régime de l'Union de contrôle des exportations, du courtage, de l'assistance technique, du transit et des transferts en ce qui concerne les biens à double usage.

Logiciel désigne (i) tout programme de traitement de données et de contenu, y compris des bases de données et modèles numériques, dont une licence est commandée par le Client et fournie à celui-ci en vertu d'un Document de Transaction et (ii) la Documentation connexe, (iii) les patches

Customer is entitled. A Licensed Program does not include new versions of a Licensed Program, including any successor product which significantly differs in architecture, user interface, or mode of delivery.

Online Services means online access to, and use of, Licensed Program and/or other related services, as may be updated by 3DS from time to time and ordered by Customer pursuant to a Transaction Document. Online Services may also include certain Licensed Programs for which on-premises installation may be required.

OST (*Offering Specific Terms*) means specific terms applicable to a given Release of a 3DS Offering and published in the 3DS Website Terms. The applicable OST for a specific Release will be the one applicable for the specific Release at the time of the initial delivery. Any OST applicable to a subsequent Release of a 3DS Offering will not, on an overall basis, result in a material increase in Customer's liabilities and obligations or a material decrease in 3DS's liabilities and obligations under this Agreement.

Packaged Offering means a 3DS Offering composed of multiple Licensed Programs and/or Online Services as defined in the product portfolio available in the 3DS Website Terms, and ordered by Customer pursuant to a Transaction Document, provided that each Licensed Program or Online Service comprising a Packaged Offering shall be governed by all of the terms and conditions of this Agreement applicable to it respectively.

Release means a periodic update of the same major version of a 3DS Offering if and when made generally available to the market.

Service Level Agreement means the service level terms for the Online Services published in the 3DS Website Terms.

Sub-Processor means any Processor appointed by 3DS or by any other Sub-Processor of 3DS that receives, from 3DS or from any other Sub-Processor of 3DS, Personal Data for the Processing activities to be carried out on behalf of Customer in accordance with the terms of this Agreement and the terms of a written subcontract if applicable.

Support Services means the maintenance, enhancement and other support services for 3DS Offerings referred to herein and described in the 3DS Website Terms.

Transaction Document means the form provided by 3DS (which may be online) referencing this Agreement, signed or otherwise accepted by Customer, and accepted by 3DS, which identifies the 3DS Offerings and/or Support Services ordered by Customer, and includes other information such as the quantities of licenses thereof, fees payable (unless ordered through a Distributor), duration, geographical scope, and the 3DS Group Company serving as the licensor or service provider and Customer information.

Whenever required by the context hereof, the terms herein apply equally to the singular and plural forms of the terms and expressions defined.

correctifs et (iv) les Mises à Jour auxquelles le Client a droit. Un Logiciel n'inclut aucune nouvelle version d'un Logiciel, ni aucun produit de remplacement dont l'architecture, l'interface utilisateur ou le mode de livraison diffèrent de manière significative.

Services en Ligne désigne l'accès en ligne à, et l'utilisation d'un Logiciel et/ou d'autres services connexes, tels qu'ils peuvent être mis à jour par 3DS périodiquement et commandés par le Client en application d'un Document de Transaction. Les Services en Ligne peuvent également inclure certains Logiciels pour lesquels une installation sur site peut être requise.

OST (*Offering Specific Terms* ou Conditions Spécifiques de l'Offre) désigne les conditions spécifiques applicables à une Mise à Jour d'une Offre 3DS et publiée dans les Conditions du Site internet de 3DS. L'OST applicable pour une Mise à Jour spécifique au moment de la livraison initiale continuera à s'appliquer pour cette Mise à Jour spécifique. Toute OST applicable à une Mise à Jour ultérieure d'une Offre 3DS ne débouchera pas, globalement, sur une augmentation substantielle des responsabilités et obligations du Client ou sur une réduction substantielle de celles de 3DS en vertu du Contrat.

Offre Combinée désigne une Offre 3DS composée de plusieurs Logiciels et/ou Services en Ligne telle que définie dans le portefeuille de produits disponible dans les Conditions du Site internet de 3DS et commandée par le Client conformément à un Document de Transaction sous réserve que chacun des Logiciels et Services en Ligne comprenant une Offre Combinée soit régi par les conditions du Contrat, s'y appliquant respectivement.

Mise à Jour désigne la mise à jour périodique d'une même version principale d'une Offre 3DS qui pourra généralement être commercialisée le cas échéant.

Contrat de Niveau de Service désigne les conditions de niveau de service pour les Services en Ligne telles que publiées dans les Conditions du Site internet de 3DS.

Sous-traitant ultérieur désigne tout Sous-traitant désigné par 3DS ou par tout autre Sous-traitant ultérieur de 3DS qui reçoit, de 3DS ou d'un autre Sous-traitant ultérieur de 3DS, des Données à Caractère Personnel dans le but de réaliser des activités de Traitement pour le compte du Client, en application du Contrat et de conditions contractuelles écrites, le cas échéant.

Service de Support désigne la maintenance, l'amélioration et autres Services de Support des Offres 3DS auxquels il est fait référence dans le Contrat et qui sont décrits dans les Conditions du Site internet de 3DS.

Document de Transaction désigne le formulaire fourni par 3DS (éventuellement disponible en ligne) faisant référence au Contrat, signé ou accepté de toute autre manière par le Client et accepté par 3DS, qui identifie les Offres 3DS et/ou les Services de Support commandés par le Client et inclut d'autres informations telles que les quantités de licences, les prix (à moins que la commande ne soit effectuée via un Distributeur), la durée, le champ d'application géographique, la Société du Groupe 3DS concédant la licence ou fournissant le service, et des informations relatives au Client.

À chaque fois que le contexte l'implique, les termes et expressions définis ci-dessus au singulier s'appliquent également au pluriel et *vice versa*.

2. License and Use Rights

2. Licence et Droits d'utilisation

2.1. Grant. 3DS grants Customer, from the Effective Date, a non-exclusive and non-transferable (except as expressly permitted herein) right, for the duration identified in the Transaction Document, and solely for its own internal business use, to:

- Access and use the 3DS Offering according to the terms and conditions of this Agreement and their applicable Documentation;
- Allow its authorized users (as specified in the applicable OST) to access and use the 3DS Offering; and
- Install the permitted number of copies and make one copy for back-up purposes for 3DS Offering requiring on-premises installation.

2.2. Scope. Customer agrees to operate each 3DS Offering in accordance with the terms and provisions of this Agreement and applicable Documentation and to ensure that its authorized users comply with such terms and provisions. License keys, license tokens, or delivery of media do not in and of themselves, grant any right to use any software if such software has not been ordered pursuant to a Transaction Document. Except as expressly set forth in this Agreement, no other express or implied right or license is granted to Customer.

Except as specifically permitted in this Agreement or in a separate agreement, Customer agrees not to: (a) use and permit any third-party to use, any 3DS Offering and/or any part or output of any 3DS Offering, including content, data or results generated by the use of any 3DS Offering to develop software applications (i) for use by or distribution to any third party or (ii) completing or intending to compete directly or indirectly with any 3DS software or service, including through artificial intelligence model or system training; (b) rent, lease, or sublicense any 3DS Offering to third parties, or perform or offer any type of services to third parties relating to any 3DS Offering including, without limitation, consulting, training, assistance, outsourcing, service bureau, customization, or development; (c) correct errors, defects, and/or other operating anomalies of any 3DS Offering; (d) reverse engineer, decompile, disassemble, adapt, or otherwise translate all or part of any 3DS Offering; (e) conduct or authorize any third party to conduct security testing on Online Services or any related network or system used by 3DS to provide Online Services or Support Services; and (f) provide, disclose, or transmit publicly or to any third party any result of benchmarking or testing related to any 3DS Offering hosted by Customer or by a third party on its behalf, such as any vulnerability test result.

3. Support Services

Support Services for 3DS Offerings are provided in accordance with the applicable Support Services policy posted in the 3DS Website Terms and include support request management and, in the case of Licensed Programs, Releases made available during the Support Services term. Support Services policies are subject to change; but any change shall not take effect for Customer until Customer's next renewal of Support Services. Unless otherwise requested by Customer or terminated in accordance with

2.1. Licence et droits accordés. 3DS accorde au Client, à partir de la Date d'Effet, le droit non-exclusif et non-transférable (sous réserve de ce qui est expressément autorisé aux termes des présentes), pour la durée identifiée dans le Document de Transaction et uniquement pour les besoins de ses propres activités commerciales internes, de :

- Accéder aux Offres 3DS et les utiliser conformément aux termes et conditions du Contrat et de la Documentation applicable aux Offres 3DS ;
- Permettre à ses utilisateurs agréés (tels qu'ils sont spécifiés dans l'OST applicable) d'accéder à l'Offre 3DS et de l'utiliser ; et
- Installer le nombre de copies permises et réaliser une copie à des fins de sauvegarde pour les Offres 3DS pour lesquelles une installation sur site est requise.

2.2. Champ d'application. Le Client s'engage à utiliser chaque Offre 3DS conformément aux termes et conditions du Contrat et à la Documentation applicable à cette Offre 3DS et à s'assurer que ses utilisateurs agréés respectent ces termes et conditions. Les clés de licence, les jetons de licence ou la livraison de media ne confèrent pas par eux-mêmes et à eux seuls le droit d'utiliser un Logiciel si le Logiciel en cause n'a pas été commandé conformément à un Document de Transaction. Sauf stipulation expresse du Contrat, aucun autre droit ou licence n'est, expressément ou implicitement, consenti au Client.

Sauf autorisation expresse prévue au Contrat ou dans un contrat écrit distinct, le Client s'engage à ne pas : (a) utiliser ou permettre à un tiers d'utiliser toute Offre 3DS et/ou toute partie ou résultat de toute Offre 3DS, y compris le contenu, les données ou les résultats générés par l'utilisation de toute Offre 3DS pour développer des applications logicielles (i) destinées à être utilisées par ou distribuées à un tiers ou (ii) concurrentes ou destinées à concurrencer directement ou indirectement tout logiciel ou service 3DS, y compris par le biais d'un modèle ou d'un système d'intelligence artificielle ; (b) louer, accorder des sous-licences, fournir ou proposer à des tiers tous types de services se rapportant à une Offre 3DS, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des services de conseil, de formation, d'assistance, de sous-traitance, de service bureau, de personnalisation ou de développement ; (c) corriger les erreurs, défauts et autres anomalies de fonctionnement de toute Offre 3DS ; (d) faire de l'ingénierie à rebours, décompiler, désassembler, adapter ou traduire de toute autre manière toute Offre 3DS ; (e) réaliser ou autoriser des tiers à réaliser des tests de sécurité sur les Services en Ligne ou tout réseau ou système connexe utilisé par 3DS pour fournir des Services en Ligne ou des Services de Support ; (f) fournir, divulguer ou transmettre, publiquement ou à des tiers les résultats de tout test ou étude de comparaison se rapportant à une Offre 3DS, réalisé par le Client ou un tiers pour son compte, comme par exemple, de tout test de vulnérabilité.

3. Services de Support

Les Services de Support pour les Offres 3DS sont fournis conformément aux conditions des Services de Support publiées dans les Conditions du Site internet de 3DS et incluent la gestion des demandes d'assistance et, pour les Logiciels, les Mises à Jour rendues disponibles pendant la durée des Services de Support. Les conditions des Services de Support peuvent faire l'objet de modifications ; cependant, aucune des modifications ne prendra effet pour le Client avant le prochain renouvellement des Services de Support, sauf demande contraire du Client ou résiliation des Services de

this Agreement, Support Services shall automatically renew on an annual basis subject to the then-current Support Services policies.

4. Delivery and Payment

4.1. Delivery. 3DS Offerings will be delivered and/or made available to Customer electronically. Electronic delivery will be made by providing Customer with the necessary information to access the Online Services and/or download the Licensed Programs. Customer is responsible for accessing 3DS's website and downloading the Licensed Programs. Licensed Programs requiring physical delivery will be delivered by 3DS FCA (Incoterms 2020) 3DS's premises as designated by 3DS.

4.2. Payment

4.2.1. Payment Terms. Customer shall pay the fees applicable to each 3DS Offering and Support Services at the price identified in the applicable Transaction Document (or similar document between Customer and Distributor, if ordered through a Distributor). Unless otherwise agreed to in a Transaction Document, (i) all fees will be invoiced in advance, and (ii) Customer shall pay invoices in accordance with the Country Specific Terms. 3DS shall be entitled to suspend the provision of any Support Services and/or Online Services for which payment has not been made.

To avoid Customer having multiple renewal dates, the parties may elect to set a common renewal date with respect to any 3DS Offering or Support Services with different renewal dates, and 3DS will prorate the fees due as applicable so there is no duplication of fees.

Customer may elect to submit payment for certain 3DS Offerings online. In such a case, Customer will be notified by e-mail of upcoming renewals for those 3DS Offerings that are subject to automatic renewal. Renewal fees will be debited from Customer's account no earlier than seven (7) days prior to the renewal date. Once debited, the renewal shall be deemed accepted by Customer and cannot be canceled or withdrawn. Should such debit be rejected, 3DS shall be entitled to terminate the applicable 3DS Offering as of the renewal date.

4.2.2. Renewal Pricing. The price for renewal of fixed term Licensed Program and/or Support Services for any given period is the price of the previous period, plus the last percentage of increase applicable to the Licensed Program in the applicable country, as published at least ninety (90) days prior to the renewal date. If applicable, current price increase terms and conditions can be found in the 3DS Website Terms.

The price for renewal of fixed term Online Services and/or associated Support Services shall be calculated by applying the percentage difference between the list price of the renewal period and the list price of the prior period to the fees charged to Customer for the prior period.

Support conformément au Contrat. Les Services de Support seront automatiquement renouvelés pour des périodes successives d'un an et sur la base des conditions des Services de Support alors en vigueur.

4. Livraison et Paiement

4.1. Livraison. 3DS s'engage à livrer les Offres 3DS au Client ou à les mettre à sa disposition par voie électronique. Les livraisons électroniques seront effectuées en fournissant au Client les informations nécessaires lui permettant d'accéder aux Services en Ligne et/ou de télécharger le Logiciel. Il appartient au Client d'accéder au Site internet de 3DS et de télécharger le Logiciel. Les Logiciels pour lesquels une livraison physique est requise seront livrés selon une modalité FCA/Franco Transporteur (Incoterms 2020) dans les locaux de 3DS désignés par 3DS.

4.2. Paiement

4.2.1. Conditions de Paiement. Le Client s'engage à s'acquitter auprès de 3DS des redevances applicables à chaque Offre 3DS et aux Services de Support au tarif indiqué dans le Document de Transaction applicable (ou dans un document similaire conclu entre le Client et le Distributeur, en cas de commande via un Distributeur). Sauf accord écrit contraire dans un Document de Transaction, (i) toutes les redevances seront facturées d'avance, et (ii) le Client s'engage à régler l'ensemble des factures conformément aux Conditions Spécifiques à chaque Pays. 3DS se réserve le droit de suspendre la fourniture des Services de Support et/ou des Services en Ligne pour lesquels le paiement correspondant n'aura pas été effectué.

Afin d'éviter plusieurs dates de renouvellement pour le Client, les parties peuvent choisir de fixer une date de renouvellement commune pour toutes les Offres 3DS ou tous Services de Support présentant des dates de renouvellement différentes et le cas échéant, 3DS calculera proportionnellement les redevances afin d'éviter toute duplication des redevances.

Le Client peut choisir d'effectuer en ligne le paiement de certaines Offres 3DS. Dans ce cas, le Client sera notifié par courriel du renouvellement à venir des Offres 3DS faisant l'objet d'un renouvellement automatique. Les redevances de renouvellement seront prélevées sur le compte du Client au plus tôt sept (7) jours avant la date de renouvellement. Une fois la redevance prélevée, le renouvellement sera réputé accepté par le Client et ne pourra pas être annulé ou retiré. En cas de rejet du prélèvement, 3DS pourra résilier l'Offre 3DS correspondante, à compter de la date de renouvellement.

4.2.2. Prix de renouvellement. Le prix dû pour le renouvellement d'un Logiciel à durée déterminée et/ou des Services de Support pour toute période considérée correspond au prix de la période antérieure augmenté du dernier pourcentage d'augmentation applicable aux Logiciels dans le pays concerné, tel que publié au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de renouvellement. Le cas échéant, les pourcentages d'augmentation du prix et les termes et conditions applicables peuvent être consultés dans les Conditions du Site internet de 3DS.

Le prix de renouvellement des Services en Ligne à durée déterminée et/ou des Services de Support connexes, sera calculé en faisant application de la différence en pourcentage existant entre le prix catalogue de la période de renouvellement et le prix catalogue de la période antérieure par rapport au prix facturé au Client au titre de la période antérieure.

4.2.3. Late Payments. Customer shall pay interest and collection fees on late payments at the rate identified in the Country Specific Terms.

4.2.4. Pay Agents. Customer may designate a third-party pay agent to be the recipient of 3DS invoices related to the 3DS Offerings and Support Services ordered under a Transaction Document, provided that such third-party pay agent is located in the same Administrative Region as the Customer, otherwise a separate agreement is needed. Such pay agent will make the applicable payments as specified in the Transaction Document directly to 3DS acting in the name of and on behalf of Customer. Customer shall remain liable to 3DS for all payment and tax obligations hereunder. Customer shall perform any obligation which could be created by or related to designation of a pay agent. No express or implied license to the 3DS Offerings or other benefit is granted to the third-party pay agent hereunder.

4.2.5. Taxes. All prices are exclusive of taxes. Customer shall be responsible for payment of any and all taxes as more fully identified in the Country Specific Terms, and for any and all taxes due in relation to the transfer or usage of a 3DS Offering.

5. Intellectual Property

5.1. Ownership. 3DS and/or its suppliers retain ownership in all intellectual property rights in all 3DS Offerings and all modifications or other derivative works thereof. Licensed Programs are licensed, not sold. Customer shall preserve and reproduce all copyright, patent, and trademark notices which appear in any 3DS Offering or any copy thereof. Customer recognizes that the methodologies and techniques contained in or expressed within the 3DS Offering are proprietary information or trade secrets of 3DS and/or its suppliers, whether or not marked as "confidential." Customer shall treat such as confidential information and not disclose them.

5.2. Intellectual Property Claims. 3DS will defend Customer against any claim made by a third party that a 3DS Offering delivered under this Agreement infringes a copyright in any country or a patent of the United States, Japan, or a member state of the European Patent Organization. 3DS will also pay all costs, damages, and expenses (including reasonable legal fees) finally awarded against Customer by a court of competent jurisdiction or agreed to in a written settlement agreement signed by 3DS arising out of such claim. 3DS's obligations in this Section 5.2 are conditioned upon Customer (i) providing 3DS with prompt written notice of the claim, (ii) giving 3DS sole control of the defense of the claim and any related settlement discussion, and (iii) providing reasonable cooperation in the defense and settlement of the claim.

This obligation shall not apply to any claim related to (i) any modification of a 3DS Offering by anyone other than 3DS, (ii) Customer or third party content, including databases and/or digital models provided or published via the 3DS Offering, (iii) the use of one or more 3DS Offering in combination with other hardware, data, or programs not specified by 3DS, or (iv) the use of corrective patches or Releases other than the most recent one, to the extent that such claim would have been prevented by use of such patches or Releases.

4.2.3. Retards de Paiements. Le Client s'engage à s'acquitter des intérêts ainsi que des frais de recouvrement en cas de retard de paiement au taux identifié dans les Conditions Spécifiques à chaque Pays.

4.2.4. Agents de paiement. Le Client peut désigner un agent de paiement tiers comme destinataire des factures 3DS relatives aux Offres 3DS et aux Services de Support commandés dans le cadre d'un Document de Transaction, à condition que cet agent de paiement tiers soit situé dans la même Région Administrative que le Client, faute de quoi un accord séparé sera nécessaire. Cet agent de paiement effectuera les paiements applicables tels que spécifiés dans le Document de Transaction, directement à 3DS agissant au nom et pour le compte du Client. Le Client demeure redevable envers 3DS de toutes les obligations de paiement et fiscales en vertu des présentes. Le Client doit exécuter toute obligation créée par ou liée à la désignation d'un agent de paiement. Aucune licence expresse ou implicite relative aux Offres 3DS ou à tout autre avantage n'est accordée à l'agent de paiement tiers en vertu des présentes.

4.2.5. Taxes. Tous les prix sont hors taxes. Le Client s'engage à payer l'ensemble des taxes identifiées plus en détail dans les Conditions Spécifiques à chaque Pays ainsi que toutes les taxes liées au transfert ou à l'utilisation des Offres 3DS.

5. Propriété Intellectuelle

5.1. Propriété. 3DS et/ou ses fournisseurs conservent la propriété de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés à toutes les Offres 3DS et à l'ensemble des modifications et autres œuvres dérivées de celles-ci. Les Logiciels sont fournis sous licence, et non pas vendus. Le Client s'engage à préserver et reproduire les mentions relatives à tout droit d'auteur, brevet ou marque qui figurent sur ladite Offre 3DS ou toute copie de celle-ci. Le Client reconnaît que les méthodologies et techniques contenues ou exprimées dans l'Offre 3DS constituent des informations ou des secrets commerciaux propriété de 3DS et/ou de ses fournisseurs, qu'elles soient ou non revêtues de la mention « confidentiel ». Le Client s'engage à les traiter comme des informations confidentielles et à ne pas les divulguer.

5.2. Réclamations en matière de propriété Intellectuelle. 3DS s'engage à défendre le Client au titre de toute réclamation formulée par un tiers selon laquelle une Offre 3DS fournie en application du Contrat violerait un droit d'auteur protégé dans tout pays ou d'un brevet délivré aux États-Unis, au Japon ou dans un État membre de l'Organisation européenne des brevets. 3DS s'engage également à payer l'ensemble des dépens, dommages et intérêts et frais (y compris les honoraires d'avocat d'un montant raisonnable) que le Client aura été condamné à payer par toute juridiction compétente ou qui auront fait l'objet d'un accord transactionnel écrit et signé par 3DS au titre d'une telle réclamation. Les obligations de 3DS au titre du présent article 5.2 sont subordonnées au fait que le Client (i) avertisse 3DS par écrit et dans les meilleurs délais de la réclamation et (ii) autorise 3DS à conduire seule la défense ainsi que toutes négociations en vue d'une transaction, et (iii) apporte à 3DS sa coopération raisonnable à cet effet.

Cette obligation ne s'appliquera à aucune réclamation liée (i) à toute modification d'une Offre 3DS par toute personne morale autre que 3DS, (ii) au contenu y compris des bases de données et/ou des modèles digitaux de tiers ou du Client, fourni ou publié via l'Offre 3DS, (iii) à l'utilisation d'une ou plusieurs Offres 3DS avec d'autres matériels informatiques, données ou programmes non prévus par 3DS, ou (iv) à l'utilisation de patches correctifs ou de Mises à Jour autres que le (la) plus récent(e), dans la mesure où une telle réclamation aurait été évitée en utilisant de tels patches ou Mises à Jour.

If any claim of infringement of intellectual property rights is made, or in 3DS's reasonable opinion is likely to be made, 3DS may, at its sole discretion and expense either (i) secure the right for Customer to continue using the applicable 3DS Offering, (ii) modify it so that it is not infringing, or (iii) replace it with another program which is functionally comparable. If none of the foregoing options is available on terms which are reasonable in 3DS's judgment, 3DS may terminate the affected 3DS Offering. For fixed term 3DS Offerings, 3DS shall refund all prepaid but unused fees paid hereunder for the affected 3DS Offering. For other than fixed term 3DS Offering, 3DS shall either refund, or provide a credit to Customer, at Customer's option, in an amount equal to the corresponding one-time fee paid for the 3DS Offerings by Customer, depreciated on a straight-line over three (3) years. Prior to any such refund or credit, Customer shall certify, in writing signed by an officer of Customer, the return or destruction of all copies of the affected Licensed Program.

This Section 5.2 states 3DS's entire liability and Customer's exclusive remedy for any infringement of intellectual property rights.

6. Warranty

6.1. Licensed Program Warranty. 3DS warrants for ninety (90) days from the initial delivery of each Licensed Program that such Licensed Program will materially conform to its Documentation when used in the specified operating environment. If the Licensed Program does not so conform, and Customer has notified 3DS within this warranty period, 3DS will use commercially reasonable efforts to make it conform as warranted. If 3DS has not corrected the non-conformity within ninety (90) days from the date of such notification, Customer may terminate the license to the non-conforming Licensed Program within thirty (30) days and receive a full refund of all fees paid for such non-conforming Licensed Program. This refund represents 3DS's sole liability and Customer's sole remedy for breach of this warranty.

6.2. Online Services Warranty. 3DS warrants, for the subscription term of each Online Services offering, that such Online Services will perform materially in accordance with its Documentation when accessed and used in accordance with terms and conditions of this Agreement.

Customer shall provide 3DS with prompt notice of any claim under the warranty set forth above and, if applicable, provide 3DS with reasonable assistance required for 3DS to identify and repair such material non-conformance of the Online Services. Customer's sole and exclusive remedy for a breach of this warranty shall be that 3DS shall be required to use commercially reasonable efforts to make conform as warranted any non-conforming Online Services. If 3DS has not corrected the non-conformity within ninety (90) days from the date of such notification, Customer may terminate its right to access and use the non-conforming Online Services by providing written notice to 3DS within thirty (30) days and receive a pro-rata refund of prepaid subscription fees paid for the non-conforming Online Services covering the remainder of the term of such non-conforming Online Services after the effective date of termination. This refund represents 3DS's sole liability and Customer's sole remedy for breach of this warranty.

Si une réclamation fondée sur la violation de droits de propriété intellectuelle est formulée ou si, de l'avis raisonnable de 3DS, est susceptible de l'être, 3DS pourra à son entière discrétion et à ses frais, soit (i) obtenir pour le Client le droit de continuer à utiliser l'Offre 3DS applicable ; (ii) modifier l'Offre 3DS de manière à ce qu'elle ne viole plus lesdits droits de propriété intellectuelle ; soit (iii) la remplacer par un autre logiciel disposant de fonctions équivalentes. Si aucune des options qui précèdent n'est possible à des conditions jugées raisonnables par 3DS, 3DS pourra résilier l'Offre 3DS concernée. S'il s'agit d'Offres 3DS non perpétuelles, 3DS s'engage à rembourser au Client toutes les redevances payées d'avance aux termes des présentes mais non utilisées en ce qui concerne l'Offre 3DS concernée. S'il s'agit d'Offres 3DS perpétuelles, 3DS s'engage soit à rembourser le Client soit à lui accorder un crédit, au choix du Client, à hauteur d'une somme égale à la redevance unique correspondante payée au titre des Offres 3DS, amortie de façon linéaire sur une période de trois (3) ans. Avant ce remboursement ou ce crédit, le Client doit certifier, par le biais d'un écrit signé par l'un de ses mandataires, la restitution ou la destruction de toutes les copies du Logiciel concerné.

Le présent article 5.2 stipule l'entière responsabilité de 3DS et l'unique recours du Client en cas de toute réclamation fondée sur la violation de droits de propriété intellectuelle.

6. Garantie

6.1. Garantie relative au Logiciel. 3DS garantit pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la livraison initiale de chaque Logiciel que ce Logiciel sera substantiellement conforme à sa Documentation lorsqu'il sera utilisé dans l'environnement d'exploitation prescrit. Si le Logiciel n'est pas conforme et que le Client en a notifié 3DS pendant cette période de garantie, 3DS déploiera des efforts commercialement raisonnables afin de le rendre conforme à la présente garantie. Si 3DS n'a pas corrigé la non-conformité dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'une telle notification, le Client pourra résilier la licence du Logiciel non-conforme dans un délai de trente (30) jours et recevoir un remboursement intégral de l'ensemble des redevances pour ce Logiciel non-conforme. Ce remboursement représente la seule responsabilité de 3DS et l'unique recours du Client en cas de violation de la présente garantie.

6.2. Garantie relative aux Services en Ligne. 3DS garantit, pour toute la période d'abonnement de chacune des offres de Services en Ligne, que ces Services en Ligne fonctionneront à tous égards importants conformément à leur Documentation lorsqu'il y est accédé ou lorsqu'ils sont utilisés conformément aux termes et conditions du Contrat ainsi que de toute Condition Spécifique à chaque Pays applicable.

Le Client devra avertir 3DS dans les meilleurs délais en cas de réclamation en vertu de la garantie stipulée ci-dessus et sur demande, fournir à 3DS l'aide raisonnable requise par 3DS afin d'identifier une telle non-conformité substantielle des Services en Ligne et d'y remédier. Le seul et unique recours du Client au titre d'une violation de la garantie sera que 3DS soit enjointe de déployer des efforts commercialement raisonnables afin de rendre conforme à la présente garantie tout Service en Ligne non conforme. Si 3DS n'a pas corrigé la non-conformité dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'une telle notification, le Client pourra résilier son droit d'accès aux Services en Ligne non-conformes et d'utilisation de ceux-ci sous réserve d'avertir 3DS par écrit dans le délai de trente (30) jours et recevra un remboursement proportionnel des redevances payées pour les Services en Ligne non conformes couvrant la reste de la durée des Services en Ligne non conformes suite à leur date effective de résiliation. Ce

remboursement représente la seule responsabilité de 3DS et l'unique recours du Client en cas de violation de cette garantie.

6.3. Disclaimers. THE FOREGOING WARRANTIES ARE IN LIEU OF AND EXCLUDE ALL OTHER WARRANTIES, REPRESENTATIONS, OR CONDITIONS FOR 3DS OFFERINGS, WHETHER EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, TITLE, AND NON-INFRINGEMENT.

3DS DISCLAIMS ALL LIABILITY FOR ANY USE OR APPLICATION OF ANY 3DS OFFERING OR THE RESULTS OR DECISIONS MADE OR OBTAINED BY USERS OF THE 3DS OFFERING. 3DS DOES NOT WARRANT THAT (I) THE FUNCTIONS OF ANY 3DS OFFERING WILL MEET CUSTOMER'S REQUIREMENTS OR WILL ENABLE IT TO ATTAIN THE OBJECTIVES CUSTOMER HAS SET FOR ITSELF, (II) THE 3DS OFFERING WILL OPERATE IN THE COMBINATION OR ENVIRONMENT SELECTED FOR USE BY CUSTOMER, OR (III) THE OPERATION OF THE 3DS OFFERING WILL BE UNINTERRUPTED OR FREE OF ERRORS. IN ALL INSTANCES, CUSTOMER SHALL BE SOLELY RESPONSIBLE FOR ENSURING THAT THE RESULTS PRODUCED BY THE 3DS OFFERING COMPLY WITH QUALITY AND SAFETY REQUIREMENTS OF CUSTOMER'S PRODUCTS OR SERVICES. NO EMPLOYEE OR AGENT OF 3DS IS AUTHORIZED TO GIVE A GREATER OR DIFFERENT WARRANTY. CUSTOMER SHALL HAVE EXCLUSIVE RESPONSIBILITY FOR (A) SELECTION OF THE 3DS OFFERING TO ACHIEVE CUSTOMER'S INTENDED RESULTS, (B) INSTALLATION OF THE LICENSED PROGRAM, (C) TAKING ADEQUATE MEASURES TO PROPERLY TEST, OPERATE, AND USE EACH 3DS OFFERING, AND (D) RESULTS OBTAINED THEREFROM.

3DS exercises no control over, and assumes no responsibility or liability for any Customer content or third-party content, including databases and digital models provided or published via the 3DS Offerings.

7. Limitation of Liability

EXCEPT FOR 3DS'S LIABILITY UNDER SECTION 5.2, 3DS'S MAXIMUM LIABILITY FOR DAMAGES SHALL NOT EXCEED THE AMOUNT OF FEES ACTUALLY PAID BY CUSTOMER UNDER THIS AGREEMENT IN THE TWELVE (12) MONTHS PRIOR TO THE OCCURRENCE OF THE FIRST EVENT GIVING RISE TO A CLAIM HEREUNDER. THE EXISTENCE OF MULTIPLE CLAIMS SHALL NOT ENLARGE THIS MAXIMUM AND AGGREGATE LIMIT.

NOTWITHSTANDING THE FOREGOING, AND EXCLUDING 3DS'S OBLIGATIONS UNDER SECTION 5.2, TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, 3DS SHALL HAVE NO LIABILITY FOR INDIRECT, INCIDENTAL, CONSEQUENTIAL, OR PUNITIVE DAMAGES, AS WELL AS CLAIMS FOR LOST PROFITS, BUSINESS INTERRUPTION, OR LOSS OF DATA, THAT IN ANY WAY RELATE TO THIS AGREEMENT, ANY 3DS OFFERING, DOCUMENTATION, OR SERVICES, WHETHER OR NOT 3DS HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

6.3. Exclusions de garantie. LES GARANTIES QUI PRÉCÈDENT REMPLACENT ET EXCLUENT TOUTE AUTRE GARANTIE, DÉCLARATION OU CONDITION RELATIVE AUX OFFRES 3DS, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE ET, NOTAMMENT, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE PROPRIÉTÉ ET DE NON-CONTREFAÇON.

3DS EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ AU TITRE DE TOUTE UTILISATION OU APPLICATION DE TOUTE OFFRE 3DS OU AU TITRE DES RÉSULTATS OU DÉCISIONS PRIS OU OBTENUS PAR LES UTILISATEURS DE L'OFFRE 3DS. 3DS NE GARANTIT PAS (I) QUE LES FONCTIONNALITÉS DE TOUTE OFFRE 3DS REPOURRONT AUX BESOINS DU CLIENT OU QU'ELLES LUI PERMETTRONT D'ATTEINDRE LES RÉSULTATS QU'IL SOUHAITE ; OU (II) QUE L'OFFRE 3DS FONCTIONNERA DANS LA COMBINAISON OU L'ENVIRONNEMENT D'UTILISATION CHOISI PAR LE CLIENT ; OU (III) QUE LE FONCTIONNEMENT DE L'OFFRE 3DS SERA ININTERROMPU OU EXEMPT D'ERREURS. DANS TOUS LES CAS, IL RELEVÉ DE LA RESPONSABILITÉ EXCLUSIVE DU CLIENT DE S'ASSURER QUE LES RÉSULTATS PRODUITS PAR L'OFFRE 3DS SOIENT CONFORMES AUX EXIGENCES EN MATIÈRE DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DE SES PRODUITS OU SERVICES. AUCUN EMPLOYÉ OU MANDATAIRE DE 3DS N'EST AUTORISÉ À ACCORDER UNE GARANTIE PLUS LARGE OU DE NATURE DIFFÉRENTE. LE CLIENT EST SEUL RESPONSABLE (A) DU CHOIX DE L'OFFRE 3DS LUI PERMETTANT D'ATTEINDRE LES RÉSULTATS QU'IL ESCOMPTE ; (B) DE L'INSTALLATION DU LOGICIEL ; (C) DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES ADEQUATES PERMETTANT DE TESTER, FAIRE FONCTIONNER ET UTILISER CHAQUE OFFRE 3DS, ET (D) DES RÉSULTATS OBTENUS À PARTIR DES OFFRES 3DS.

3DS n'exerce aucun contrôle, ni n'assume aucune responsabilité sur tout contenu du Client ou contenu de tiers, y compris des bases de données, modèles numériques fournis, développés ou publiés via les Offres 3DS.

7. Limitation de responsabilité

SOUS RÉSERVE DE LA RESPONSABILITÉ DE 3DS AUX TERMES DE L'ARTICLE 5.2 DES PRÉSENTES, LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE 3DS AU TITRE DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS NE POURRA PAS DÉPASSER LE MONTANT DES REDEVANCES EFFECTIVEMENT PAYÉES PAR LE CLIENT EN VERTU DU CONTRAT AU COURS DES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT LA SURVENANCE DU PREMIER FAIT GÉNÉRATEUR DE LA RÉCLAMATION EN VERTU DES PRÉSENTES. L'EXISTENCE DE PLUSIEURS RÉCLAMATIONS NE SAURAIT AUGMENTER CETTE LIMITE MAXIMALE ET TOTALE.

NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE ET SANS PRÉJUDICE DES OBLIGATIONS INCOMBANT À 3DS EN VERTU DE L'ARTICLE 5.2, DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, 3DS NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, ACCESSOIRE, SECONDAIRE OU PUNITIF NI DE TOUTE RÉCLAMATION POUR MANQUE À GAGNER, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ OU PERTE DE DONNÉES SE RAPPORTANT D'UNE QUELCONQUE MANIÈRE AU CONTRAT, À TOUTE OFFRE 3DS, DOCUMENTATION OU SERVICES, QUE 3DS AIT ÉTÉ OU NON INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES..

THE LIMITATIONS STATED IN THIS SECTION 7 SHALL APPLY REGARDLESS OF THE FORM OF ACTION, WHETHER IN CONTRACT (INCLUDING WITHOUT LIMITATION, BREACH OF WARRANTY), TORT (INCLUDING WITHOUT LIMITATION, NEGLIGENCE), STATUTE, OR ANY OTHER LEGAL OR EQUITABLE REMEDY.

Customer agrees that any and all claims related to this Agreement shall be brought solely against 3DS and not any 3DS licensor or any other 3DS Group Company.

Any legal action against 3DS must be filed in the appropriate judicial jurisdiction within two (2) years after the applicable cause of action has arisen.

8. Distributors

Notwithstanding anything to the contrary herein, specifically including the terms of Section 4, for any 3DS Offering which Customer obtains through a Distributor, Customer agrees that Distributor is responsible for any order it accepts of (i) pricing, invoicing, payment collection, (ii) the delivery of 3DS Offering, (iii) the provision of Support Services as specified in the applicable Support Services policy and (iv) the transmission to 3DS of Customer's termination notification according to Section 9.3. Distributors are not agents of 3DS and have no ability to bind 3DS. 3DS remains independent from the Distributor and is not responsible for the Distributor's actions or omissions.

9. Term and Termination

9.1. Term. This Agreement remains in effect until terminated as provided hereunder, or until the expiration of all 3DS Offerings ordered under this Agreement.

9.2. Termination for Cause

9.2.1. Material Breach. Either party may terminate this Agreement and/or Customer's rights to any or all 3DS Offerings and/or Support Services, if the other party is in material breach of any of its obligation, and fails to remedy such breach within thirty (30) days of receipt of written notice.

9.2.2. Online Services – Service Level Agreement Breach. Customer may terminate Online Services if 3DS fails to provide such Online Services in accordance with the then-applicable Service Level Agreement and fails to remedy such breach within thirty (30) days of receipt of written notice detailing such breach.

9.3. Termination for Convenience

9.3.1. Licensed Program; and related Support Services. Customer may terminate the license to any Licensed Program by providing 3DS with at least thirty (30) days prior written notice. For perpetual licenses, such termination will take effect thirty (30) days after receipt of such notice; for fixed term

LES LIMITATIONS INDIQUÉES DANS LE PRÉSENT ARTICLE SONT APPLICABLES QUELLE QUE SOIT LA FORME DE L'ACTION, QUE LA RESPONSABILITÉ OU LES DOMMAGES REPOSENT SUR UN FONDEMENT CONTRACTUEL (Y COMPRIS, SANS POUR AUTANT S'Y LIMITER, UNE VIOLATION DE LA GARANTIE), NON-CONTRACTUEL (Y COMPRIS SANS POUR AUTANT S'Y LIMITER EN CAS DE NÉGLIGENCE), LÉGAL, OU SUR TOUT AUTRE PRINCIPE DE DROIT OU D'ÉQUITÉ.

Le Client convient que toute demande de réparation liée au Contrat, doit être exclusivement déposée à l'encontre de 3DS, à l'exclusion de tout concédant de licence de 3DS ou de toute Société du Groupe 3DS autre que 3DS.

Toute action en justice dirigée contre 3DS devra être engagée devant le tribunal compétent dans les deux (2) ans à compter de l'apparition de son fait générateur.

8. Distributeurs

Nonobstant toute stipulation contraire du Contrat, notamment les stipulations de l'article 4, pour toute Offre 3DS que le Client obtient via un Distributeur, le Client reconnaît et accepte que le Distributeur est responsable de toute commande que ce dernier accepte concernant (i) la détermination du prix, la facturation et le recouvrement du paiement, (ii) la livraison des Offres 3DS, (iii) la fourniture des Services de Support tels que spécifiés dans les conditions des Services de Support applicables et (iv) la remise à 3DS de la notification de résiliation du Client conformément à l'article 9.3. Les Distributeurs ne sont pas des mandataires de 3DS et n'ont aucune capacité pour obliger 3DS. 3DS reste indépendant du Distributeur et n'est pas responsable des actions ou des omissions du Distributeur.

9. Durée et Résiliation

9.1. Durée. Le Contrat restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit résilié en vertu des présentes ou jusqu'à l'expiration de toute Offre 3DS commandée en vertu du Contrat.

9.2. Résiliation pour manquement.

9.2.1. Manquement substantiel. Chacune des parties peut résilier (i) le Contrat et/ou tous droits accordés au Client sur toute Offre 3DS et/ou tous Services de Support, si l'autre partie est défaillante dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations et qu'elle n'a pas remédié à ce manquement dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de la notification écrite d'un tel manquement.

9.2.2. Services en Ligne - Manquement au Contrat de Niveau de Service. Le Client peut résilier les Services en Ligne si 3DS ne fournit pas ces Services en Ligne conformément au Contrat de Niveau de Service alors en vigueur et qu'il n'a été pas remédié à ce manquement dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification écrite, détaillant un tel manquement.

9.3. Résiliation pour convenance.

9.3.1. Logiciel et Services de Support connexes. Le Client peut résilier la licence d'utilisation de tout Logiciel par voie de notification écrite à 3DS avec un préavis d'au moins trente (30) jours. Une telle résiliation concernant des licences perpétuelles prendra effet passé un délai de trente (30) jours à

licenses, such termination will take effect at the expiration of the then-current term. Absent notice from Customer in accordance with this Section 9.3.1 and unless otherwise stated in the applicable OST, fixed term licenses shall automatically renew. Customer may terminate Support Services for a Licensed Program by providing 3DS with at least thirty (30) days prior written notice, provided, however, that any such termination of Support Services shall apply to Support Services for all licenses of the relevant Licensed Program held by Customer under any agreement then in effect between Customer and any 3DS Group Company.

9.3.2. Online Services; Use Rights and Support Services for Online Services. If applicable Customer may terminate the use rights and Support Services for Online Services, and either Customer or 3DS may terminate any Online Services, by providing the other party with thirty (30) days prior written notice. Absent such notification and unless otherwise stated in the applicable OST, the Online Services shall automatically renew and be subject to the then-applicable Service Level Agreement. In the case where Customer is terminating the use rights and Support Services related to Online Services, such termination shall take effect at the end of the notice period, in all other instances, such termination shall take effect at the next scheduled renewal date.

9.4. Effect of Expiration or Termination

9.4.1. General Effect. Upon expiration or termination of (i) this Agreement, (ii) a 3DS Offering, (iii) Support Services, (iv) Online Services, or (v) use right and Support Services for Online Services, Customer shall not be entitled to receive any refund or credit for early cancellation or termination of any 3DS Offering or Support Services. However, Customer will have no further obligation to pay future fees associated with the terminated item(s), provided, however, that Customer shall continue to be obligated to pay all fees that have accrued or are otherwise owed by Customer hereunder. Customer shall no longer have access to the Online Services or Support Services. In the case of (i) or (ii), Customer shall immediately destroy or return all copies of the terminated or expired Licensed Program and associated Documentation. In the case of (iii), Customer shall only be authorized to use (subject to the terms of this Agreement) the latest Release deployed in production by Customer of the Licensed Program for which Support Services are expired or terminated. If Customer terminates Online Services in accordance with Section 9.2.2 herein, Customer shall receive a refund of any prepaid but unused recurring fees as of the termination date. Such refund represents 3DS's sole liability and Customer's sole remedy for 3DS' failure to provide Online Services in accordance with the Service Level Agreement.

9.4.2. Agreement. In the event this Agreement is terminated by 3DS for breach, 3DS reserves the right to terminate (i) Customer's right to use any 3DS Offering for which payment has not been made, and (ii) Customer's right to use any or all 3DS Offering ordered hereunder if such breach is for other than a failure to pay.

9.4.3. Support Services for Licensed Programs. Upon expiration or termination of Support Services for Licensed Programs, 3DS shall have no further obligation to provide any service or deliver any Release in support of any such license, except for providing license keys if necessary. Customer may reinstate Support Services, if available, provided such

compter de cette notification ; une telle résiliation concernant des licences non perpétuelles prendra effet à l'arrivée à échéance de la durée déterminée de ces licences. En l'absence de notification de la part du Client conformément au présent article 9.3.1 et sauf indication contraire dans l'OST applicable, les licences non perpétuelles seront automatiquement renouvelées. Le Client peut résilier les Services de Support pour un Logiciel par voie de notification écrite à 3DS avec un préavis d'au moins trente (30) jours. Néanmoins, une telle résiliation des Services de Support s'appliquera aux Services de Support relatifs à toutes les licences dudit Logiciel détenues par le Client en application de tout Contrat alors en vigueur entre le Client et toute Société du Groupe 3DS.

9.3.2. Services en Ligne. Droits d'utilisation et Services de Support des Services en Ligne. Le cas échéant, le Client peut résilier les droits d'utilisation et les Services de Support des Services en Ligne, et tant le Client que 3DS peuvent résilier tout Service en Ligne par notification écrite à l'autre partie avec un préavis d'au moins trente (30) jours. En l'absence d'une telle notification et sauf indication contraire dans l'OST applicable, les Services en Ligne seront automatiquement renouvelés et seront soumis au Contrat de Niveau de Service alors applicable. Lorsque le Client résilie les droits d'utilisation et les Services de Support connexes, une telle résiliation prend effet à l'expiration du délai imparti aux fins de notification et dans tous les autres cas, une telle résiliation prendra effet lors de la survenance de la prochaine date de renouvellement prévue.

9.4 Effet de l'expiration ou de la résiliation.

9.4.1. Effet Général. À la date d'expiration ou de résiliation (i) du Contrat ; (ii) d'une Offre 3DS ; (iii) de tous Services de Support ; (iv) de tous Services en Ligne ; ou (v) de tous droits d'utilisation et de tous Services de Support des Services en Ligne, le Client n'aura droit à aucun remboursement ou crédit en cas d'annulation ou de de résiliation anticipée de toute Offre 3DS ou Services de Support. Le Client ne sera plus tenu de payer les redevances futures liées aux articles dont le Contrat a expiré ou qui ont été résiliés mais demeurera tenu de payer l'ensemble des redevances cumulées ou qui sont autrement dues par le Client. Le Client n'aura plus accès aux Services en Ligne ou aux Services de Support. En cas de survenance de l'hypothèse (i) ou (ii) sus-décrite, le Client devra immédiatement détruire ou restituer toutes les copies de Logiciel dont la licence a expiré ou a été résiliée ainsi que la Documentation connexe. En cas de survenance de l'hypothèse (iii) sus-décrite, le Client sera seulement autorisé à utiliser (conformément aux conditions du Contrat) la dernière Mise à Jour déployée en production par le Client du Logiciel concernant lequel les Services de Support ont expiré ou ont été résiliés. Si le Client résilie les Services en Ligne dans les conditions de l'article 9.2.2 du Contrat, toutes les redevances périodiques payées d'avance mais non utilisées à la date de la résiliation lui seront remboursées. Ce remboursement représente la seule responsabilité de 3DS et l'unique recours du Client en cas de non-conformité des Services en Ligne fournis avec le Contrat de Niveau de Service.

9.4.2. Contrat. Si le Contrat est résilié par 3DS pour manquement, 3DS se réserve le droit de résilier (i) le droit du Client d'utiliser toute Offre 3DS pour laquelle un paiement n'a pas été effectué ; et (ii) les droits du Client d'utiliser toute Offre 3DS commandée en vertu des présentes, s'il s'agit d'un manquement autre qu'un défaut de paiement.

9.4.3. Services de Support des Logiciels. À la date d'expiration ou de résiliation des Services de Support des Logiciels, 3DS ne sera plus tenue de fournir d'autres services ou Mises à Jour au titre desdites licences, à l'exception de la fourniture des clés de licence, si nécessaire. Le Client pourra rétablir les Services de Support, s'ils sont disponibles, sous réserve

reinstatement is for all licenses of a given Licensed Program held by Customer under any license then in force between Customer and any 3DS Group Company, and Customer pays all fees that would have been due in respect of Support Services from the date of termination to the date of reinstatement of such Support Services, plus a reinstatement fee as set forth in the 3DS Website Terms.

9.4.4. Use Rights and Support Services for Online Services. 3DS shall have no further obligation to provide any service related to expired or terminated Online Services, except as specified in the applicable OST. If permitted in the applicable OST, Customer may reinstate use rights and Support Services, if available, for Online Services, subject to payment of all fees that would have been due in respect of the use rights and Support Services for such Online Services from the date of termination to the date of reinstatement.

10. Customer Data; Data Privacy

10.1. Customer Data. Customer or its licensors remain the owner of Customer Data. Customer shall have the sole responsibility for the accuracy, quality, integrity, legality, reliability, suitability of and obtaining all necessary rights for all Customer Data. Customer grants to 3DS, 3DS Group Companies, and 3DS's subcontractors to the extent reasonably necessary, a non-exclusive, worldwide, royalty-free license to use, copy, store and transmit Customer Data to provide, maintain and adapt any software and services of 3DS or any 3DS Group Company. Customer shall defend the 3DS Group Companies against all third-party claims arising from or relating to (i) Customer's use of the Online Services in violation of applicable laws or regulations, and/or (ii) any violation, infringement, or misappropriation of the rights of a third party resulting from the Customer Data. Customer shall pay all costs, damages and expenses (including reasonable attorney's fees) finally awarded against 3DS by a court of competent jurisdiction or agreed to in a written settlement agreement signed by Customer arising out of any such claim, provided that (i) 3DS provides Customer with prompt written notice of the claim, and (ii) 3DS gives Customer sole control of the defense of the claim and any related settlement discussion and provides reasonable cooperation in the defense and settlement of the claim.

10.2. Customer Data: Storage. As part of the Online Services, and if available in the applicable OST, 3DS will provide storage of Customer Data for the duration of the Online Services and within the storage size limits defined in the applicable OST. Should Customer exceed such storage limits, Customer shall within fifteen (15) days of notice from 3DS, either (i) order additional storage capacity or (ii) reduce the size of the stored Customer Data accordingly.

10.3. Customer Data: Security. For the security, integrity, availability and confidentiality of Customer Data stored in the Online Services, 3DS utilizes administrative, physical and technical safeguards aligned with accepted security industry standards, such as NIST SP 800-53 or ISO/IEC 27001. 3DS verifies such safeguards as described in 3DS trust center located at <https://www.3ds.com/trust>.

qu'un tel rétablissement concerne l'ensemble des licences d'utilisation d'un Logiciel donné détenues par le Client au titre de tout contrat de licence alors en vigueur entre le Client et toute Société du Groupe 3DS, et que le Client paie l'ensemble des redevances qui auraient été dues au titre des Services de Support entre la date de résiliation des Services de Support et la date de rétablissement desdits Services de Support, ainsi que les frais de rétablissement indiqués dans les Conditions du Site internet de 3DS.

9.4.4. Droits d'Utilisation et Services de Support des Services en Ligne. 3DS ne sera plus tenue de fournir d'autres services au titre des Services en Ligne ayant expiré ou ayant été résiliés, sauf s'il en est disposé autrement dans l'OST applicable. Si l'OST applicable le permet, le Client pourra rétablir les droits d'utilisation et les Services de Support des Services en Ligne, s'ils sont disponibles, sous réserve du paiement de l'ensemble des redevances qui auraient été dues au titre desdits droits d'utilisation et Services de Support de tels Services en Ligne, entre leur date de résiliation et leur date de rétablissement.

10. Données Client. Confidentialité des Données.

10.1 Données Client. Le Client ou ses concédants de licence restent propriétaires des Données du Client. Le Client est le seul responsable de l'exactitude, de la qualité, de l'intégrité, de la fiabilité, du caractère approprié de toutes Données du Client, ainsi que de l'obtention de tous droits nécessaires à l'ensemble des Données du Client. Le Client accorde à 3DS, aux Sociétés du Groupe 3DS ainsi qu'aux Sous-traitants de 3DS, dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire, une licence non exclusive, mondiale, gratuite, les autorisant à utiliser, reproduire, stocker et transmettre les Données du Client pour fournir, maintenir et adapter tout Logiciel et services de 3DS ou de toute Société du Groupe 3DS. Le Client s'engage à défendre les Sociétés du Groupe 3DS contre toutes les réclamations de tiers découlant de ou relatives à (i) l'utilisation par le Client des Services en Ligne en violation des lois ou réglementations applicables ; et/ou (ii) toute violation, contrefaçon ou appropriation illicite des droits d'un tiers résultant de l'utilisation des Données du Client et à payer l'ensemble des dépens, dommages et intérêts et frais (y compris les honoraires d'avocat d'un montant raisonnable) que 3DS aura été condamnée à payer par toute juridiction compétente ou qui auront fait l'objet d'un accord transactionnel écrit et signé par le Client découlant ou relatif à une telle réclamation, sous réserve (a) que 3DS avertisse le Client par écrit et dans les meilleurs délais de la réclamation ; et (b) que 3DS autorise le Client à conduire seul la défense contre la réclamation ainsi que toutes négociations en vue d'un règlement, et apporte au Client sa coopération raisonnable dans le cadre de la défense contre cette réclamation ainsi que son règlement.

10.2 Stockage des Données du Client. Dans le cadre des Services en Ligne et sous réserve de leur disponibilité dans l'OST applicable, 3DS s'engage à stocker les Données du Client pendant la durée des Services en Ligne et dans les limites du volume de stockage définies dans l'OST applicable. Si le Client dépasse lesdites limites du volume de stockage, il s'engage à remédier à cette situation dans les quinze (15) jours suivant la notification d'un tel défaut par 3DS, (i) en passant commande de la capacité de stockage supplémentaire nécessaire ou (ii) en réduisant en conséquence le volume des Données du Client stockées.

10.3 Sécurité des Données du Client. Afin de garantir la sécurité, l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Données du Client stockées dans les Services en Ligne, 3DS met en œuvre des mesures de protection administratives, physiques et techniques conformes aux normes communément acceptées du secteur en matière de cybersécurité, comme par exemple la norme NIST SP 800-53 ou la norme ISO/IEC 27001. 3DS

fournit des détails concernant ces mesures de protection, telles que décrites dans le Trust Center de 3DS sis à l'adresse suivante : <https://www.3ds.com/trust>.

When using the Online Services, Customer is responsible for not compromising the security, integrity, availability and confidentiality of Customer Data, its network or systems and 3DS network or system by implementing measures aligned with applicable security industry standard, such as account authentication, update, backup and encryption measures as specified in the shared responsibility model available in the 3DS Website Terms.

10.4. Customer Data: Confidentiality. Customer Data shall be treated as confidential using no less than the same degree of care that 3DS uses with respect to its own confidential information of a similar nature, during the period when the Online Services are provided by 3DS and for a period of one (1) year following termination or expiration of Online Services.

To the extent necessary to perform this Agreement, 3DS is authorized to disclose Customer Data to third parties who have entered into an appropriate agreement with 3DS to protect the security and confidentiality of such Customer Data.

The obligation to treat Customer Data as confidential shall not apply to any Customer Data that is: (i) already in the possession of 3DS without any obligation of confidentiality at the time the information was received from Customer; (ii) independently developed by 3DS without reference to the Customer Data; (iii) or becomes publicly available without breach of this Agreement; (iv) rightfully received by 3DS from a third party without an obligation of confidentiality; or (v) required to be disclosed in accordance with a judicial or administrative decision but solely for disclosure to such judicial or administrative entity, provided that 3DS provides prompt information to Customer and reasonably cooperates with the Customer to limit the disclosure and use of the applicable information.

10.5. Personal Data: Controller Obligations. Each Party acknowledges that, for the Processing of professional contact details required for the management of this Agreement, Customer and 3DS each act as independent Controllers according to their own publicly available privacy policy. Customer acknowledges and agrees that it is and shall at all times remain the Controller of any Personal Data that will be Processed on its behalf as part of its access to and use of the Online Services.

Customer shall be responsible for complying with all Applicable Data Protection Legislation regarding, without limitation, (i) transfer of Personal Data, (ii) information of Data Subjects, and (iii) access, modification, and deletion rights of Data Subjects.

10.6. Personal Data: Location of Data Processing. In order for 3DS to provide the Online Services, Customer appoints 3DS as Processor and agrees that Personal Data provided by Customer may be transferred to, stored, accessed, and Processed in any country in which 3DS or its Sub-Processor are located. 3DS will ensure that equivalent data protection

Lorsque le Client utilise les Services en Ligne, le Client est tenu de préserver la sécurité, l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Données du Client, de son réseau ou de ses systèmes ou du réseau ou des systèmes de 3DS en mettant en place des mesures conformes aux normes du secteur applicables en matière de cybersécurité, telles que l'authentification des comptes, des mises à jour, des sauvegardes ainsi que des mesures appropriées de chiffrement des Données, comme spécifié dans le modèle de responsabilité partagée disponible dans les Conditions du Site internet 3DS.

10.4 Confidentialité des Données du Client. Les Données du Client seront traitées de façon confidentielle avec le même degré de diligence dont fait preuve 3DS concernant ses propres informations confidentielles d'une nature similaire, au cours de la période de fourniture des Services en Ligne par 3DS et pour une période d'un (1) an suite à l'expiration ou la résiliation des Services en Ligne.

Dans la mesure où cela est nécessaire aux fins d'exécution du Contrat, 3DS est autorisée à divulguer les Données du Client à des tiers ayant conclu un contrat approprié avec 3DS en vue de protéger la sécurité et la confidentialité de ces Données du Client.

Cette obligation de Traiter les Données du Client comme confidentielles ne s'applique pas aux informations : (i) que 3DS possède déjà sans avoir été soumise à une quelconque obligation de confidentialité lors de la communication desdites informations par le Client ; (ii) qui sont développées de manière indépendante par 3DS sans se rapporter aux Données du Client ; (iii) qui sont ou deviennent disponibles au public sans violation du Contrat ; (iv) qui sont légitimement transmises à 3DS par un tiers non soumis à une obligation de confidentialité ; (v) qui doivent être divulguées conformément à une décision judiciaire ou administrative mais uniquement auprès d'une telle autorité judiciaire ou administrative, sous réserve que 3DS avertisse le Client dans les meilleurs délais et coopère de manière raisonnable avec ce dernier afin de limiter la divulgation et l'utilisation des informations concernées.

10.5. Données à Caractère Personnel : Obligations du Responsable du Traitement. Chacune des parties reconnaît qu'aux fins du Traitement des coordonnées professionnelles nécessaires à la gestion du Contrat, le Client et 3DS agissent chacun en tant que Responsables du Traitement indépendants conformément à leur propre politique de confidentialité publiquement accessible. Le Client reconnaît et accepte qu'il est et restera en toutes circonstances le Responsable du Traitement de toute Donnée à Caractère Personnel devant être Traitée pour son compte dans le cadre de son accès aux Services en Ligne ainsi que de leur utilisation.

Le Client sera responsable du respect de l'ensemble des Lois applicables en matière de protection des Données à Caractère Personnel, incluant notamment sans que cette liste soit limitative, les lois concernant (i) le transfert des Données à Caractère Personnel ; (ii) les informations des Personnes concernées ; et (iii) les droits d'accès, de modification et de suppression des Personnes concernées.

10.6. Données à Caractère Personnel : Localisation du Traitement des Données. Afin de permettre à 3DS de fournir les Services en Ligne, le Client désigne 3DS en qualité de Sous-traitant et accepte que les Données à Caractère Personnel fournies par le Client puissent être transférées vers, stockées et Traitées dans tout pays dans lequel 3DS ou ses Sous-traitants

obligations as set forth in this Agreement will be imposed on its Sub-Processor by way of a written agreement and/or the standard contractual clauses from the European Commission, as applicable, in such a manner that the Processing will address the requirements of the Applicable Data Protection Legislation.

10.7. Personal Data: Processor Obligations. 3DS, acting as Processor, will, collect, store, and Process the Personal Data in accordance with this Agreement, including the Data Processing Exhibit published in the 3DS Website Terms.

If and as required by Applicable Data Protection Legislation, 3DS will:

- (i) for the duration of use of the Online Services, Process Personal Data provided by Customer in accordance with this Agreement and Customer's reasonable written instructions, which in all circumstances shall be consistent with this Agreement;
- (ii) require that the persons who are authorized to Process Personal Data provided by Customer have a need-to-know and are bound by an appropriate obligation of confidentiality;
- (iii) reasonably assist Customer in complying with its obligations as Controller, taking into account the nature of Processing as described in the Agreement;
- (iv) reasonably assist Customer with fulfilling its obligations with regards to responding to requests from Data Subjects to exercise their rights under Applicable Data Protection Legislation in a manner consistent with the use of the Online Services and 3DS's role as Processor;
- (v) make available to Customer the necessary information in 3DS's possession to demonstrate Customer's compliance with its obligations provided for in the Applicable Data Protection Legislation and reflected in this Section 10.7; and
- (vi) upon termination or expiration of the Agreement, delete or return to Customer, at Customer's option, Personal Data part of Customer Data and delete all existing copies, in accordance with the terms of this Agreement, except where applicable law requires retention of Personal Data or where retention of Personal Data is necessary for evidentiary purposes during the applicable statute of limitations.

11. Additional Terms for Education Use and Non-Profit Research Use

11.1. Definitions Specific to Education Use and Non-Profit Research Use

11.1.1. Education Institution means a Customer which is either (i) an accredited institution of education and/or research which is authorized to grant academic degrees (diploma or certificate) at any primary, secondary, or higher education level and/or (ii) an accredited institution of education

ultérieurs sont situés et qu'il soit possible d'y accéder depuis l'un quelconque de ces pays. 3DS s'assurera que les mêmes obligations de protection des données telles que mentionnées au Contrat seront imposées aux Sous-traitants ultérieurs par la conclusion d'un contrat et/ou la stipulation des clauses contractuelles types de la Commission européenne, de telle façon que le Traitement sera réalisé conformément aux exigences des Lois applicables en matière de protection des Données à Caractère Personnel.

10.7. Obligations du Sous-traitant. 3DS, en sa qualité de Sous-traitant, collectera, conservera et Traitera les Données à caractère personnel conformément au Contrat y compris l'Annexe relative au Traitement des Données à Caractère Personnel publiée dans les Conditions du Site internet de 3DS.

Si les Lois applicables en matière de protection des Données à Caractère Personnel l'exigent, et selon les modalités prévues par lesdites lois, 3DS devra :

- (i) pour la durée d'utilisation des Services en Ligne, Traiter les Données à Caractère Personnel du Client conformément au Contrat, et aux instructions écrites raisonnables communiquées par le Client, qui devront en toutes circonstances être cohérentes avec ledit Contrat ;
- (ii) s'assurer que les personnes autorisées à Traiter les Données à Caractère Personnel du Client aient besoin d'en prendre connaissance et soient soumises à une obligation de confidentialité appropriée ;
- (iii) aider raisonnablement le Client à assurer le respect de ses obligations en tant que Responsable du Traitement, en tenant compte la nature du Traitement tel que décrit au Contrat ;
- (iv) aider raisonnablement le Client à remplir ses obligations de réponse aux demandes de Personnes concernées d'exercice de leurs droits en vertu des Lois applicables en matière de protection des Données à Caractère Personnel, conformément à l'utilisation des Services en Ligne et au rôle de 3DS en qualité de Sous-traitant ;
- (v) mettre à disposition du Client toutes les informations nécessaires en sa possession pour démontrer la conformité du Client à ses obligations prévues par les Lois applicables en matière de protection des Données à Caractère Personnel et reflétées dans le présent article 10.7 ; et
- (vi) à la résiliation ou à l'expiration du Contrat, supprimer ou renvoyer les Données à Caractère Personnel du Client au Client, au choix de celui-ci et supprimer toutes les copies existantes, conformément aux conditions du Contrat sauf si la loi applicable exige la conservation de ces Données à Caractère Personnel ou lorsque les Données à Caractère Personnel du Client sont nécessaires à des fins de preuves dans les limites des délais de prescription.

11. Conditions Supplémentaires relatives à des Fins Académiques et de Recherches à but non lucratif

11.1. Définitions Spécifiques des Fins Académiques et de Recherches à but non lucratif

11.1.1. Institution Académique désigne un Client qui est soit (i) une institution d'enseignement et/ou de recherche accréditée pour délivrer des diplômes académiques (diplôme ou certificat) à tout niveau de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur et/ou (ii) une institution

delivering continuing education programs (e.g. training organization, training center, career school, vocational school).

11.1.2. Education Use means use of 3DS Offerings by authorized users at Education Institutions solely for purposes that are strictly related to (i) education, instruction, training, upskilling of duly enrolled participant in Customer's education program, (ii) research which is experimental and/or theoretical in nature, undertaken primarily to acquire new knowledge of the underlying foundations of phenomena and observable facts, up to proof of concept in a laboratory and/or (iii) experience-based and/or project-based learning activities which are under the direction and supervision of an Education Institution's faculty, undertaken to perform a project sponsored by one or more third parties to address problems presented by such third parties.

11.1.3. Non-Profit Research Institutes means a Customer which is a non-profit organization dedicated to research, notwithstanding anything to the contrary in any Country Specific Term.

11.1.4. Non-Profit Research Use means use of 3DS Offerings by authorized users at Non-Profit Research Institutes solely for purposes related to research that is experimental and/or theoretical in nature, undertaken primarily to acquire new knowledge of the underlying foundations of phenomena and observable facts, up to proof of concept in a laboratory.

11.2. Education Use or Non-Profit Research Use Restrictions. Notwithstanding anything to the contrary in Section 2 or any country-specific terms, 3DS Offerings for Education Use or Non-Profit Research Use shall not be used, directly or indirectly, for commercial purposes of Customer or any third party (e.g. for production of goods and services for resale, professional consulting, corporate or government internships, work-for-hire under commercial and/or governmental contract terms).

11.3. Content Watermarking. Content produced using any 3DS Offering for Education Use may automatically contain a watermark identifying the 3DS Offering used. Customer shall not remove any such watermark.

12. Export

12.1. Export Regulations. 3DS Offerings, Support Services and related Documentation are subject to Export Control Regulations concerning (i) their export, import, re-export and in-country transfer, (ii) their intended end use by Customer, and (iii) the receipt, use, storage and/or export of Controlled Data. In the event of any conflict between Export Control Regulations, for purposes of the Agreement, the most restrictive law shall prevail.

12.2. Licenses/Authorizations. 3DS, any 3DS Group Company and their licensors shall not be liable if authorizations, licenses and approvals, required for export to Customer under Export Control Regulations, are not sought or obtained.

d'enseignement accréditée dispensant des programmes d'enseignement continu (p.ex. organismes de formation, centres de formation, écoles professionnelles, centres de formation professionnelle).

11.1.2. Fins Académiques désigne toute utilisation des Offres 3DS dans des Institutions Académiques par des utilisateurs agréés à des fins exclusivement (i) éducatives, institutionnelles, d'instruction, de formation et/ou de renforcement des compétences des participants dument inscrits à un programme de formation de clients, (ii) de travaux de recherche expérimentale et/ou théorique entrepris principalement afin d'acquérir un nouveau savoir sur les fondations sous-jacentes de phénomènes ou de faits observables jusqu'à ce qu'ils soient prouvés en laboratoire et/ou (iii) d'activités d'apprentissage fondées sur l'expérience et/ou des projets sous la direction et la supervision d'une Institution Académique universitaire, réalisées dans le cadre d'un projet financé par un ou plusieurs tiers pour régler les problèmes auxquels ces tiers font face.

11.1.3. Organisme de Recherches à but non lucratif désigne un Client qui est un organisme à but non lucratif consacré à la recherche, sauf disposition contraire des Conditions Spécifiques à chaque Pays.

11.1.4. Fins de Recherches à but non lucratif désigne toute utilisation des Offres 3DS par les utilisateurs agréés d'Organismes de recherche à but non lucratif exclusivement à des fins de travaux de recherche expérimentale et/ou théorique entrepris principalement afin d'acquérir un nouveau savoir sur les fondations sous-jacentes de phénomènes ou de faits observables jusqu'à ce qu'ils soient prouvés en laboratoire.

11.2. Limitations des Fins Académiques et de Recherches à but non lucratif. Nonobstant toute stipulation contraire à l'article 2 ou dans les Conditions Spécifiques à chaque Pays, les Offres 3DS dans le cadre de Fins Académiques et de Recherches à but non lucratif ne doivent pas être utilisées, directement ou indirectement, à toute fin commerciale du Client ou d'un tiers (p.ex. en vue de la production de biens et services pour une revente, afin d'émettre des conseils professionnels, dans le cadre de stages en entreprise ou dans l'administration, ou d'un travail salarié régi par un contrat commercial et/ou administratif).

11.3. Tatouage numérique du contenu. Le contenu produit en utilisant toute Offre 3DS à des Fins Académiques peut automatiquement contenir un tatouage numérique identifiant l'Offre 3DS utilisée. Le Client s'engage à ne pas supprimer un tel tatouage numérique.

12. Exportation

12.1. Règlements en matière d'exportation. Les Offres 3DS, les Services de Support ainsi que la Documentation connexe tombent sous le coup des Règlements de contrôle des exportations en ce qui concerne (i) leur exportation, importation, réexportation et transfert domestique, (ii) leur utilisation finale prévue par le Client, (iii) la réception, l'utilisation, la stockage et/ou l'exportation des Données Contrôlées. Aux fins du présent Contrat, en cas de conflit entre des Règlements de contrôle des exportations, la norme la plus rigoureuse doit prévaloir.

12.2. Licences / Autorisations. 3DS, les Sociétés du Groupe 3DS ainsi que leurs concédants de licence n'encourent aucune responsabilité si les autorisations, licences et agréments nécessaires aux fins d'exportation au Client en vertu des Règlements de contrôle des exportations ne sont pas sollicitées ou obtenues.

12.3. Customer Responsibilities. Customer shall comply with all applicable Export Control Regulations, and shall not export or re-export, directly or indirectly, any 3DS Offering or related Documentation if such export or re-export requires an export license or other governmental approval pursuant to Export Control Regulations without first obtaining such license or approval. Customer shall not use any 3DS Offering and Documentation in violation of Export Control Regulations, including but not limited to proliferation of any nuclear, chemical or biological weapons or missile delivery systems. Customer shall not divert any 3DS Offering or Documentation to any country, company or individual if prohibited by Export Control Regulations. For that purpose, 3DS shall be entitled at any time to obtain from the Customer that it (i) signs a binding end-use form confirming Customer's compliance with Export Control Regulations (in particular as regards the compliant use and absence of diversion of 3DS Offerings), and (ii) provides evidence to authenticate the use of 3DS Offerings in compliance with Export Control Regulations.

12.4. Online Services. Customer recognizes that Customer's data may be transferred to, or stored in any country. In the event of export, Customer shall be deemed the exporter of Controlled Data and shall be responsible for compliance with all Export Control Regulations applicable to its data. Customer shall ensure that all users under the Agreement abstain from processing, storing or uploading any Controlled Data on its data sharing environment.

12.5. Applicability. The export, re-export, and in-country transfer of information under the Agreement, with respect to the provision of Support Services and all other activities, is subject to compliance with Export Control Regulations. Unless provided for in a separate agreement, the parties shall not disclose or exchange any Controlled Data.

12.6. Compliance. The obligations of 3DS and any 3DS Group Company under the Agreement shall be subject to and conditioned upon compliance with all applicable Export Control Regulations. 3DS and/or any 3DS Group Company may terminate or suspend at any time the Agreement, all licenses and access to Online Services, provision of 3DS Offerings or Support Services hereunder, or generally cease or suspend the performance of its obligations under the Agreement, if Customer violates the Export Control Regulations provisions of the Agreement or if performance of the Agreement would cause 3DS and/or any 3DS Group Company to infringe any Export Control Regulations or to be potentially exposed to any sanctions or penalties that could be imposed by any governmental authority as a result of continued performance. Such suspension or termination shall be effective upon written notice as of the date stipulated in that notice.

13. Software Compliance

13.1. Unauthorized Use Detection. 3DS Group companies employ measures to eliminate unauthorized use of 3DS software. 3DS software may include a security mechanism that can detect the installation or use of illicit copies of 3DS software and that is able to collect and transmit data about such illicit copies only. Data collected by such mechanism will not include any data created by Customer with the 3DS software. Customer consents to such detection and collection of data, as well as its transmission

12.3. Responsabilités du Client. Le Client doit respecter tous les Règlements de contrôle des exportations et doit s'abstenir d'exporter ou de réexporter, directement ou indirectement, toute Offre 3DS ou Documentation connexe lorsqu'une telle exportation ou réexportation nécessite une licence d'exportation ou toute autre autorisation gouvernementale conformément aux Règlements de contrôle des exportations et qu'il ne l'aura pas préalablement obtenue. Le Client garantit que les Offres 3DS ou la Documentation connexe ne sont pas utilisées en violation des Règlements de contrôle des exportations, y compris à des fins de prolifération d'armes ou de systèmes de lancement de missiles nucléaires, chimiques ou biologiques et qu'elles ne seront pas détournées au profit de tout pays, toute société ou toute personne physique si cela est interdit par les Règlements de contrôle des exportations. À cette fin, 3DS doit, à tout moment, pouvoir demander au Client de : (i) signer un formulaire contraignant d'utilisation finale confirmant que le Client respecte les Règlements de contrôle des exportations (eu égard notamment à une utilisation conforme et à l'absence de détournement des Offres 3DS) et (ii) fournir des preuves afin d'authentifier l'utilisation des Offres 3DS dans le respect des Règlements de contrôle des exportations.

12.4. Services en Ligne. Le Client reconnaît que les Données du Client pourront être transférées ou stockées dans tout pays. En cas d'exportation, le Client sera réputé être l'exportateur des Données Contrôlées et sera responsable du respect des Règlements de contrôle des exportations applicables à ses données. Le Client doit s'assurer que tous les utilisateurs en vertu du Contrat s'abstiennent de Traiter, stocker ou télécharger toute Donnée Contrôlée dans leur environnement de partage de données.

12.5. Applicabilité. L'exportation, la réexportation ainsi que le transfert domestique d'informations en vertu du Contrat en relation avec la fourniture des Services de Support et toute autre activité doivent respecter les Règlements de contrôle des exportations. À moins qu'il ne soit convenu du contraire dans un contrat distinct, les parties ne doivent divulguer ou échanger aucune Donnée Contrôlée.

12.6. Conformité. Les obligations de 3DS ainsi que de toute Société du Groupe 3DS en vertu du Contrat sont soumises et subordonnées au respect de tous les Règlements de contrôle des exportations applicables. 3DS et/ou toute Société du Groupe 3DS peuvent à tout moment, résilier ou suspendre le Contrat, toutes les licences et accès aux Services en Ligne, la fourniture des Offres 3DS ou des Services de Support en vertu des présentes ou de façon générale, cesser ou suspendre l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat lorsque le Client viole les dispositions relatives aux Règlements de contrôle des exportations prévues dans le Contrat ou lorsque l'exécution du Contrat impliquerait pour 3DS et/ou toute Société du Groupe 3DS la violation des Règlements de contrôle des exportations ou d'être potentiellement exposées à des sanctions ou à des pénalités susceptibles d'être imposées par toute autorité gouvernementale en raison d'une poursuite de l'exécution du Contrat. Cette suspension ou résiliation prendra effet à compter de sa notification écrite, conformément à la date indiquée dans cette notification.

13. Conformité du Logiciel

13.1. Détection des utilisations non autorisées. Les Sociétés du Groupe 3DS recourent à des mesures en vue d'empêcher l'utilisation non autorisée du Logiciel 3DS. Le Logiciel 3DS peut inclure un mécanisme de sécurité capable de détecter l'installation ou l'utilisation de copies illégales du Logiciel 3DS et de recueillir et transmettre des données relatives uniquement à de telles copies illégales. Les données recueillies par de tels mécanismes n'incluront pas les données créées par le Client avec le

to and use by 3DS.

Further, 3DS also reserves the right to use a hardware lock device, license administration software, and/or a license authorization key to control access to, and use of, any 3DS Offering. Customer shall not take steps to tamper with, circumvent, or disable any such measure.

13.2. Compliance Verification. . Customer shall maintain, at all times, accurate and up to date records (with at least three (3) years history) related to its use of the 3DS Offerings in compliance with the applicable agreement ("**Records**"). Such Records shall include, without limitation, information related to logs (including usage tracing logs), Machines and Users. Upon written notification by 3DS, Customer will promptly provide such Records to 3DS or to such third party as 3DS may appoint ("**Auditor**") in order to assess if Customer's use of 3DS software is compliant with the terms of a valid agreement ("**Verification Purpose**"). Within five (5) business days of 3DS issuing the notification, Customer shall (i) appoint a single point of contact, (ii) comply with the requests outlined in the notification, and (iii) participate in a kick-off meeting during which the assessment procedure will be defined. The document establishing this agreed procedure will be provided by 3DS or its Auditor following the kick-off meeting. Data collection shall begin within ten (10) business days from the date 3DS issued the notification. For the Verification Purpose, Customer agrees to cooperate fully and in a timely manner with 3DS and its Auditor. This includes participation in regular meetings (during normal business hours), responding to questionnaires and information requests, and during normal business hours, providing access to (i) Customer's premises or any premises where 3DS Offerings are installed, (ii) machines, and (iii) system tools outputs, such as active directories or software asset management (SAM) tools. Customer shall also allow the execution of all appropriate tools provided by 3DS or its Auditor to generate audit records. For the Verification Purpose, notwithstanding anything to the contrary in this Agreement and in case the audited 3DS Offering is Online Services, 3DS or its Auditor shall have access to Customer Data related solely to Customer's use of or access to Online Services. In this case, 3DS shall first notify Customer of this audit, specifying the type of Customer Data to be accessed to by 3DS and its Auditors. Customer data collected by 3DS and its Auditor pursuant to this Section 13.2 shall be used solely by 3DS and its Auditor for the Verification Purpose, and shall not be disclosed to any other third party or used for any other purpose. If the assessment reveals unauthorized use of any 3DS Offerings, Customer shall promptly, and not later than thirty (30) days after receiving the final assessment report, (i) cease any unauthorized use, (ii) pay 3DS any amount owed as a result of such unauthorized use at the then-current list price, and (iii) reimburse 3DS for the cost of such assessment. Nothing in the above waives 3DS's rights to enforce the Agreement or to protect its intellectual property by any other means permitted by law or in equity. Each party's failure to comply with the provisions of this Section 13.2 shall constitute a material breach of this Agreement .

14. Miscellaneous

14.1. Notices. All notices required hereunder shall be in writing and delivered to the other party at its contact address as specified in the relevant Transaction Document. In the case of Customer providing a notice to 3DS,

Logiciel 3DS. Le Client autorise une telle détection et une telle collecte de données, ainsi que leur transmission et leur utilisation par 3DS.

3DS se réserve également le droit d'utiliser un dispositif de blocage du matériel, un logiciel de gestion de licence et/ou une clé d'autorisation de licence afin de contrôler l'accès à, et l'utilisation de, toute Offre 3DS. Le Client s'engage à ne pas prendre de mesures visant à altérer, contourner ou désactiver de tels éléments.

13.2. Audit de conformité. Le Client doit en permanence conserver des registres précis et à jour (avec au moins trois (3) ans d'historique) relatifs à son utilisation des Offres 3DS conformément au contrat applicable (« Registres »). Ces Registres doivent inclure, sans s'y limiter, les informations relatives aux journaux (y compris les journaux de suivi d'utilisation), aux Machines et aux Utilisateurs. Sur notification écrite de 3DS, le Client fournira sans délai ces Registres à 3DS ou à tout tiers désigné par 3DS (ci-après dénommé « Auditeur ») afin de vérifier si l'utilisation du logiciel 3DS par le Client est conforme aux termes d'un contrat en vigueur (ci-après dénommée « Objectif de Vérification »). Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'envoi de la notification par 3DS, le Client devra (i) désigner un interlocuteur unique, (ii) se conformer aux demandes énoncées dans la notification, et (iii) participer à une réunion de lancement au cours de laquelle la procédure d'évaluation sera définie. Le document établissant cette procédure convenue sera fourni par 3DS ou son Auditeur à la suite de la réunion de lancement. La collecte des données débutera dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date à laquelle 3DS a émis la notification. Dans le cadre de l'Objectif de Vérification, le Client s'engage à coopérer pleinement et en temps opportun avec 3DS et son Auditeur. Cela comprend la participation à des réunions régulières (pendant les heures normales de bureau), la réponse à des questionnaires et à des demandes d'informations, et pendant les heures normales de bureau, l'accès (i) aux locaux du Client ou à tout local où les Offres 3DS sont installées, (ii) aux machines, et (iii) aux outils système, tels que les répertoires actifs ou les outils de gestion des actifs logiciels (SAM) Le Client doit également permettre l'exécution de tous les outils appropriés fournis par 3DS ou son Auditeur afin de générer des rapports d'audit. Dans le cadre de l'Objectif de Vérification, nonobstant toute disposition contraire dans le Contrat et dans le cas où l'Offre 3DS auditée correspond à des Services en Ligne, 3DS ou son Auditeur aura accès aux Données du Client liées uniquement à l'utilisation ou à l'accès du Client aux Services en Ligne. Dans ce cas, 3DS informera préalablement le Client de cet audit, en précisant le type de Données du Client auxquelles 3DS et ses Auditeurs auront accès. Les Données du Client collectées par 3DS et son Auditeur conformément à la présente Section 13.2 seront utilisées exclusivement par 3DS et son Auditeur dans le cadre de l'Objectif de Vérification, et ne seront pas divulguées à des tiers ni utilisées à d'autres fins. Si l'évaluation révèle une utilisation non autorisée de toute Offre 3DS, le Client devra, dans les trente (30) jours suivant la réception du rapport d'évaluation final, (i) cesser toute utilisation non autorisée, (ii) payer à 3DS toute somme due à la suite de cette utilisation non autorisée au prix liste en vigueur à ce moment-là, et (iii) rembourser à 3DS le coût de cette évaluation. Aucune disposition ci-dessus ne déroge au droit de 3DS de faire respecter le Contrat ou de protéger sa propriété intellectuelle par tout autre moyen autorisé par la loi ou en équité. Le non-respect par l'une des parties des dispositions du présent article 13.2 constituera une violation substantielle du Contrat.

14. Stipulations diverses

14.1. Notifications. Toutes les notifications requises aux termes du Contrat doivent revêtir une forme écrite et être remises à l'autre partie à l'adresse de contact figurant dans le Document de Transaction correspondant. Dans

any notice shall include a copy to legal.notice@3ds.com. For Online Services, notices may also be delivered by 3DS by e-mail and deemed to have been given twenty-four (24) hours after the time such e-mail is sent to Customer. For 3DS Offerings ordered on the 3DS web store, notices shall be delivered pursuant to the process defined on such 3DS web store.

Notwithstanding the foregoing, where in Section 9.3 a written notice is required, that requirement can be met by exchange of letters, emails or other electronic means for which a process has been provided by 3DS.

14.2. Force Majeure. Neither party hereto shall be liable for any default in the performance of its obligations under this Agreement resulting from (i) a force majeure event as defined by the law governing this Agreement and the courts in such jurisdiction, or (ii) the following causes: strikes (whether previously announced or not), war (declared or not), riots, governmental action, acts of terrorism, acts of God (fire, flood, earthquake, etc.), or any electrical, utility, or telecommunication outage.

14.3. Third Party Hosting. Customer is authorized to install and use the Licensed Programs remotely on machines operated by a well-established third party service provider and to appoint such provider to host the Licensed Programs solely for and on behalf of Customer; provided, however, that (i) only duly authorized users shall have the right to use the Licensed Programs, (ii) Customer shall ensure that such service provider grants access to the Licensed Programs solely for the purpose of providing the services mentioned above to Customer in compliance with the terms of this Agreement, and (iii) such service provider is not part of a group of companies that provides products or services competing with 3DS Offerings. If Customer becomes aware of any unauthorized access, use, or disclosure of the Licensed Programs, Customer shall immediately terminate the service provider's access to the Licensed Programs and promptly notify 3DS or the relevant 3DS Group Company.

14.4. Severability. If any provision of this Agreement is found to be illegal, void, or unenforceable, the other provisions shall remain in full force and effect, and the affected provision will be modified to render it enforceable and effective to the maximum extent possible in order to effect the original intent of the parties.

14.5. Transfer; Assignment; Subcontract. Any subcontract, assignment, delegation, or other transfer of this Agreement or any right, duty, benefit, or obligation of Customer hereunder (including without limitation by operation of law or by sale of Customer assets, whether directly or by merger, and a change in control of Customer shall be deemed to be an "assignment" for purposes of the foregoing) is subject to 3DS's prior written approval. Any attempt to do so without 3DS consent is void. Any approved transfer may be subject to an adjustment fee. This Agreement shall be binding upon, and inure to the benefit of 3DS and its successors and assigns. 3DS may assign, delegate, subcontract, or otherwise transfer any of its rights or obligations hereunder, in whole or in part, without Customer's consent.

le cas où le Client émet une notification à l'attention de 3DS, une autre notification doit également être envoyée par courriel à legalnotice@3ds.com. Pour les Services en Ligne, les notifications peuvent également être délivrées par 3DS par courrier électronique et seront considérées comme ayant été communiquées vingt-quatre (24) heures après l'heure à laquelle un tel courrier électronique aura été envoyé au Client. Pour les Offres 3DS commandées sur la boutique en ligne de 3DS, les notifications devront être faites conformément à la procédure indiquée sur la boutique en ligne de 3DS.

Nonobstant ce qui précède, lorsque conformément à l'article 9.3, une notification écrite est exigée, une telle exigence peut être satisfaite par l'échange de lettres, de courriers électroniques ou autres moyens électroniques pour lesquels 3DS aura mis en place une procédure déterminée.

14.2. Force Majeure. Aucune des parties n'engagera sa responsabilité au titre de toute inexécution ou mauvaise exécution de ses obligations aux termes du Contrat résultant (i) d'un événement de force majeure, tel qu'il est défini par le droit applicable au Contrat et les tribunaux du pays correspondant, ou (ii) des causes suivantes : une grève (annoncée au préalable ou non), une guerre (déclarée ou non), des émeutes, un acte gouvernemental, un acte de terrorisme, une catastrophe naturelle (incendie, inondation, tremblement de terre, etc.), ou toute panne d'électricité, interruption des services publics ou coupure des télécommunications.

14.3. Hébergement de Tiers. Le Client est autorisé à installer et à utiliser les Logiciels à distance sur des machines exploitées par un fournisseur de services tiers bien établi et de bonne réputation, et à désigner ce fournisseur de services pour héberger les Logiciels exclusivement pour le compte et au nom du Client; à condition toutefois (i) que seuls les utilisateurs agréés aient le droit d'utiliser les Logiciels ; (ii) que le Client s'assure que ce fournisseur de services n'autorise l'accès aux Logiciels qu'aux seules fins de fournir au Client les services mentionnés ci-dessus, conformément aux stipulations du présent Contrat ; et (iii) que ce fournisseur de services ne fasse pas partie d'un groupe qui commercialise des produits ou services concurrents des Offres 3DS. Si le Client prend connaissance de tous cas d'accès non autorisé aux Logiciels, ou d'utilisation ou de divulgation non autorisées de ceux-ci, le Client s'engage à interrompre immédiatement l'accès du fournisseur de services aux Logiciels et à le communiquer à 3DS ou à toute Société du Groupe 3DS correspondante dans les meilleurs délais.

14.4. Divisibilité. Si l'une des stipulations du Contrat est jugée nulle, illégale ou privée d'effet, les autres stipulations demeureront en vigueur, et la stipulation concernée sera modifiée de manière à la rendre applicable et effective dans la plus large mesure possible afin de mettre en œuvre l'intention initiale des parties.

14.5. Transfert, Cession et Sous-traitance. Toute Sous-traitance, cession, délégation ou tout transfert de toute autre manière du Contrat ou de tous droits, devoirs, avantages ou obligations du Client aux termes du Contrat (notamment, mais sans s'y limiter, au titre d'une loi ou de la vente des actifs du Client, directement ou au moyen d'une fusion, tout changement de contrôle du Client étant réputé constituer une « cession » aux fins de ce qui précède) est soumis à l'accord préalable et écrit de 3DS. Toute tentative exercée dans ce sens sans cet accord de 3DS sera nulle et non avenue. Tout transfert approuvé pourra être soumis à des frais d'ajustement. Le Contrat sera opposable à 3DS et ses successeurs et ayants droit et s'appliquera à leur profit. 3DS peut céder, déléguer, sous-traiter ou transférer de toute autre manière, en tout ou en partie, ses droits ou obligations en vertu des présentes, sans le consentement du Client.

14.6. Entire Agreement. This Agreement comprises the complete agreement between the parties relating to the subject matter hereof and supersedes all prior and contemporaneous proposals, agreements, understandings, representations, and communications, whether oral or written. Customer confirms that it (i) has full knowledge of all terms herein and those incorporated herein by reference, (ii) agrees to be bound by and to comply with such terms, and (iii) in entering into this Agreement, has not relied upon the future availability or functionality or product updates with respect to any 3DS Offering. Any term or condition contained and/or referenced in Customer's purchase order shall not in any way supersede, supplement, or otherwise modify the terms of this Agreement. No waiver or modification of any provision of this Agreement shall be binding unless made in writing and signed by both parties. A party's failure at any time to require performance of any provision hereof shall in no manner affect its right at a later time to enforce that or any other provision.

14.7. Order of Precedence. If there is a discrepancy, inconsistency, or contradiction between any OST and these terms, the provisions of the corresponding OST shall prevail, but solely with respect to those 3DS Offerings described in such OST.

14.8. References. Customer authorizes 3DS to use its name and logo on 3DS's marketing and communication materials, including its website and/or social media accounts, for the purposes of identifying Customer as a client of 3DS.

14.9. Language. This Agreement is provided in English and may be provided, for informational purposes only, in a language other than English. The English version shall be the only binding and enforceable version of this Agreement.

14.10. Survival. The following sections of this Agreement shall survive termination or expiration: Sections 1 ("Definitions"), 2.2 ("Scope"), 4 ("Delivery and Payment"), 5 ("Intellectual Property"), 6.3 ("Disclaimers"), 7 ("Limitation of Liability"), 8 ("Distributors"), 9.4 ("Effect of Expiration or Termination"), 10 ("Customer Data; Data Privacy"), 11 ("Additional Terms for Education Use and Non-Profit Research Use"), 12 ("Export"), 13 ("Software Compliance"), and 14 ("Miscellaneous") and any term identified as surviving termination in the Country Specific Terms.

14.11. Governing Law and Jurisdiction. The governing law and jurisdiction are set forth in the Country Specific Terms.

COUNTRY SPECIFIC TERMS

TERMS SPECIFIC TO EUROPEAN ECONOMIC AREA (EEA) COUNTRIES

The following Section applies if at least one of the parties is located in EEA. In case of conflict between these terms and another section that

14.6. Intégralité de l'entente. Le Contrat constitue l'intégralité de l'entente entre les parties relativement à l'objet des présentes et remplace l'ensemble des propositions, contrats, accords, déclarations et communications antérieurs ou simultanés, écrits ou oraux. Le Client confirme (i) qu'il est pleinement informé de l'ensemble des conditions qui figurent aux présentes et de celles qui y sont incorporées par référence, (ii) qu'il s'engage à s'y soumettre et à les respecter, et (iii) que, en concluant le Contrat, il n'a pas pris en considération la disponibilité future d'une fonctionnalité ou de mises à jour de produits relatifs à toute Offre 3DS. Les termes et conditions contenus dans les bons de commande du Client et/ou auxquels renvoient les bons de commande du Client ne sauraient en aucun cas remplacer, compléter ou autrement modifier les conditions du Contrat. Aucune renonciation ou modification d'une stipulation ne sera contraignante à moins de revêtir une forme écrite et d'être signée par les deux parties. Le fait pour une partie de ne pas exiger en toute circonstance l'exécution de l'une quelconque de ses stipulations du Contrat ne compromettra nullement son droit d'obtenir ultérieurement le respect de cette stipulation ou de toute autre stipulation.

14.7. Ordre de priorité. En cas de différence, d'incohérence ou de contradiction entre toute OST et les présentes conditions, les stipulations des OST correspondantes prévaudront, mais uniquement pour ce qui concerne les Offres 3DS décrites dans lesdites OST.

14.8. Références. Le Client autorise 3DS à utiliser son nom et son logo dans toute annonce marketing et tout matériel de communication de 3DS, y compris son site internet et/ou ses comptes de réseaux sociaux, afin d'identifier le Client comme un client de 3DS.

14.9. Langue. Le Contrat est fourni en anglais et peut être communiqué, à titre informatif uniquement, dans une autre langue. La version anglaise constitue la seule version opposable et exécutoire du Contrat.

14.10. Maintien en vigueur. Les articles suivants du Contrat demeureront en vigueur postérieurement à sa résiliation ou expiration : articles 1 (« Définitions »), article 2.2 (« Champ d'application »), article 4 (« Livraison et Paiement »), article 5 (« Propriété Intellectuelle »), article 6.3 (« Exclusions de garantie »), article 7 (« Limitation de responsabilité »), article 8 (« Distributeurs »), article 9.4 (« Effet de l'expiration ou de la résiliation »), article 10 (« Données du Client. Confidentialité des Données »), article 11 (« Conditions supplémentaires relatives à des Fins Académiques et de Recherches à but non lucratif »), article 12 (« Exportation »), article 13 (« Conformité du Logiciel ») et article 14 (« Stipulations diverses »), ainsi que les termes et conditions identifiés dans les Conditions Spécifiques à chaque Pays comme devant conserver leurs effets en cas de résiliation.

14.11. Droit applicable et tribunaux compétents. Le droit applicable et les tribunaux du Contrat sont indiqués dans les Conditions Spécifiques à chaque Pays.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES À CHAQUE PAYS

CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX PAYS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (EEE)

Le présent article s'applique si au moins une partie se trouve au sein de l'Espace économique européen (EEE). En cas de conflit entre les

amends this section 10 applicable to Customer, such local section shall prevail.

▪ **Customer Data; Data Privacy**

The second paragraph of Section 10.4 is amended as follows:

To the extent necessary to perform this Agreement and to the maximum extent permitted by law, 3DS is authorized to disclose Customer Data to third parties who have entered into an appropriate agreement with 3DS to protect the security and confidentiality of such Customer Data.

The provisions of Section 10.7 are amended as follows:

3DS, acting as Processor, will, collect, store, and Process the Personal Data in accordance with this Agreement, including the Data Processing Exhibit published in the 3DS Website Terms.

If and as required by Applicable Data Protection Legislation, 3DS will:

(i) for the duration of use of the Online Services, Process Personal Data provided by Customer in accordance with this Agreement and Customer's reasonable written instructions, which in all circumstances shall be consistent with this Agreement;

(ii) require that the persons who are authorized to Process Personal Data provided by Customer have a need-to-know and are bound by an appropriate obligation of confidentiality;

(iii) reasonably assist Customer in complying with its obligations as Controller, regarding sections 32 to 36 of the General Data Protection Regulation, taking into account the nature of Processing as described in the Agreement; If 3DS has reason to believe or is convinced that a Personal Data Breach impacting Customer has occurred, 3DS will (i) notify the incident to Customer without undue delay after becoming aware of such Personal Data Breach, (ii) provide Customer with available information allowing it to comply with its notification obligations with competent Supervisory Authority;

(iv) reasonably assist Customer with fulfilling its obligations with regards to responding to requests from Data Subjects to exercise their rights under Applicable Data Protection Legislation in a manner consistent with the use of the Online Services and 3DS's role as Processor;

(v) make available to Customer the necessary information in 3DS's possession to demonstrate Customer's compliance with its obligations provided for in the Applicable Data Protection Legislation and reflected in this section; and, in case compliance with Applicable Data Protection Legislation cannot be evidenced through the appropriate documentation provided by 3DS, allow for, an audit. Such audit will be (i) notified to 3DS in writing at least thirty (30) days in advance by indicating its scope which shall be limited to assess Customer's compliance where the documentation provided by 3DS is not relevant (ii) conducted by an independent auditor mandated by Customer at Customer's costs and performed not more than once every twelve (12) months;

présentes dispositions et tout autre article amendant le présent article 10 applicable au Client, le présent article prévaudra.

▪ **Données du Client – Confidentialité des Données**

Le second paragraphe de l'article 10.4 est modifié comme suit :

Sous réserve que cela soit nécessaire aux fins d'exécution du Contrat et dans le cadre autorisé par la loi, 3DS peut divulguer les Données du Client à des tiers ayant conclu un contrat approprié avec 3DS afin de préserver la sécurité et la confidentialité des Données du Client.

Les stipulations de l'article 10.7 sont modifiées comme suit :

3DS, en sa qualité de Sous-traitant, collecte, conserve et traite les Données à Caractère Personnel conformément au Contrat, y compris l'Annexe relative au Traitement des Données à Caractère Personnel publiée sur le Site internet de 3DS.

Si les Lois applicables en matière de Protection des Données à Caractère Personnel l'exigent et selon les modalités prévues par lesdites lois, 3DS devra :

(i) pour la durée d'utilisation des Services en Ligne, Traiter les Données à Caractère Personnel du Client conformément au Contrat et aux instructions écrites raisonnables du Client qui doivent en toutes circonstances être cohérentes avec ledit Contrat ;

(ii) s'assurer que les personnes autorisées à Traiter les Données à Caractère Personnel du Client aient besoin d'en prendre connaissance et soient soumises à une obligation de confidentialité appropriée ;

(iii) aider raisonnablement le Client à assurer le respect de ses obligations en tant que Responsable du Traitement concernant les articles 32 à 36 du Règlement Général sur la Protection des Données, en tenant compte de la nature du Traitement tel que décrit au Contrat. Si 3DS a des raisons de croire ou est convaincue qu'une Violation des Données à Caractère Personnel affectant le Client a eu lieu, 3DS (i) notifiera l'incident au Client sans délai après avoir pris connaissance de cette Violation des Données à Caractère Personnel, (ii) fournira au Client les informations disponibles lui permettant de satisfaire à ses obligations de notification auprès de l'Autorité de Surveillance compétente ;

(iv) aider raisonnablement le Client à remplir ses obligations en réponse aux demandes de Personnes concernées d'exercer leurs droits en vertu des Lois applicables en matière de Protection des Données à Caractère Personnel, conformément à l'utilisation des Services en Ligne et au rôle de 3DS en qualité de Sous-traitant.

(v) mettre à disposition du Client toutes les informations nécessaires en sa possession pour démontrer la conformité du Client à ses obligations prévues par les Lois applicables en matière de Protection des Données à Caractère Personnel et reflétées dans cet article et, dans le cas où la conformité avec lesdites lois ne peut être démontrée par la documentation appropriée fournie par 3DS, autoriser un audit. Cet audit sera (i) notifié à 3DS par écrit au moins trente (30) jours à l'avance en indiquant sa portée qui sera limitée pour évaluer la conformité du Client là où la documentation fournie par 3DS n'est pas pertinente (ii) réalisée par un auditeur indépendant mandaté par le client aux frais de celui-ci et exécuté au plus une fois tous les douze (12) mois ;

(vi) implement the technical and organization measures as described in the Data Processing Exhibit, which Customer deems appropriate taking into account the state of the art, the costs of implementation and the nature, scope, context and purposes of Processing as well as the risk of varying likelihood and severity for the rights and freedoms of natural persons.

(vii) keep a list of the Sub-Processors that will be involved in the Processing of Customer's Personal Data due to the Processing activities implemented on behalf of Customer and inform Customer of any intended changes concerning the addition or replacement of other Sub-Processors, thereby giving the Customer the opportunity to object to such changes. Customer will be notified at least 15 (fifteen) days in advance before authorizing any new Sub-Processor to Process Customer's Personal Data with a mechanism to obtain notice of that update, except in case of emergency. Customer may reasonably object to 3DS's use of a new Sub-Processor if (i) such new Sub-Processor Processes Customer's Personal data, (ii) Customer demonstrates it has a legitimate interest, and notifies 3DS in writing, within fifteen (15) days after receipt of the notification, it being specified that in the absence of an objection from Customer, the Sub-Processor is deemed to be accepted by Customer. If Customer notifies its objection related to the new Sub-Processor within the above timeframe, Customer may terminate the 3DS Offering impacted by this change of Sub-Processor before the end of the notice period of fifteen (15) days after receipt of the notification;

(viii) upon termination or expiration of the Agreement, delete or return to Customer, at Customer's option, Personal Data part of Customer Data and delete all existing copies, in accordance with the terms of this Agreement, except where applicable law requires retention of Personal Data or where retention of Personal Data is necessary for evidentiary purposes during the applicable statute of limitations.

TERMS SPECIFIC TO EUROPEAN UNION COUNTRIES

The following Sections apply to Customers based in European Union countries.

▪ Customer Data; Data Privacy

In addition to the provisions of Section 10.1 of the General Terms, the following shall apply:

Customer may request to limit the usage of Customer Data by 3DS to provide, maintain and optimize the Online Services by sending an email to legal.customer-data@3ds.com which must include the following information: the name and reference of this Agreement, Customer's full name and address, as well as the 3DS reference number of the Transaction Document of the concerned Online Services.

In addition to the provisions of Section 10 of the General Terms, the following shall apply:

10.8. Switching Process

10.8.1. Switching Process Definitions

(vi) mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles décrites dans l'Annexe relative au Traitement des Données à Caractère Personnel que le Client considère appropriée en prenant en considération l'état de la technique, les coûts de mise en œuvre la nature, la portée, le contexte et les finalités du Traitement, ainsi que la variation du risque lié à la probabilité et la sévérité pour les droits et libertés des personnes physiques ;

(vii) conserver une liste des Sous-traitants ultérieurs qui seront impliqués dans le Traitement des Données à Caractère Personnel du Client en raison des activités de Traitement mises en œuvre au nom du Client et informer le Client de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'autres Sous-traitants ultérieurs, le Client ayant la possibilité de s'opposer à de tels changements. Le Client sera informé au moins 15 (quinze) jours à l'avance avant d'autoriser tout nouveau Sous-traitant ultérieur à Traiter les Données à Caractère Personnel du Client au moyen d'un mécanisme lui permettant de recevoir une telle notification de mise à jour, sauf en cas d'urgence. Le Client pourra raisonnablement s'opposer à l'utilisation par 3DS d'un nouveau Sous-traitant ultérieur si (i) ce nouveau Sous-traitant ultérieur Traite les Données à Caractère Personnel du Client, (ii) le Client démontre qu'il a un intérêt légitime et notifie 3DS par écrit, dans les quinze (15) jours après réception de la notification, étant précisé qu'en l'absence d'objection du Client, le Sous-traitant ultérieur est réputé avoir été accepté par le Client. Si le Client notifie son objection relative au nouveau Sous-traitant ultérieur dans le délai susmentionné, le Client peut résilier l'Offre 3DS impactée par ce changement de Sous-traitant ultérieur avant la fin de la période de préavis de quinze (15) jours après la réception de la notification ;

(viii) à la résiliation ou à l'expiration du Contrat, supprimer ou renvoyer toutes les Données à Caractère Personnel du Client au Client, au choix de celui-ci, et supprimer toutes les copies existantes, conformément aux termes du Contrat, sauf si la loi applicable exige la conservation de ces Données à Caractère Personnel ou lorsque les Données à Caractère Personnel du Client sont nécessaires à des fins de preuve pendant le délai de prescription applicable.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

Les articles suivants s'appliquent aux Clients basés dans les pays de l'Union Européenne.

▪ Données du Client ; Confidentialité des Données à Caractère Personnel

Outre les dispositions de l'article 10.1 des Conditions Générales, les dispositions suivantes s'appliquent :

Le Client peut demander à limiter l'utilisation des Données du Client par 3DS pour fournir, maintenir et optimiser les Services en Ligne en envoyant un e-mail à legal.customer-data@3ds.com qui doit inclure les informations suivantes : le nom et la référence du Contrat, le nom complet et l'adresse du Client, ainsi que le numéro de référence 3DS du Document de Transaction des Services en Ligne concernés.

Outre les dispositions de l'article 10 des Conditions Générales, les dispositions suivantes s'appliquent :

10.8. Processus de Transfert

10.8.1. Définitions relatives au Processus de Transfert

For the sole purpose of this Section “Switching Process”, the following definitions are added to Section “Definitions” of this Agreement:

Data Register means the information with relevant details related to Exportable Data, available at <https://www.3ds.com/trust>.

Exportable Data means Customer Data stored in the Online Services and subject to the Switching Process, as described in more details in the Data Register.

Switching Notice Period means the period of two (2) months for the initiation of the Switching Process from receipt of Customer's Switching Request.

Switching Procedures means information on available procedures for the Switching Process, published at <https://support.3ds.com/knowledge-base/switching-procedures/>

Switching Process means the process governed by and described in Section 10.8 herein, in accordance with the European Union Data Act (Regulation (EU) 2023/2854 of the European Parliament and of the Council of December 13th 2023).

Switching Request means Customer's request to 3DS, as described in the Switching Procedures, whereby Customer indicates to 3DS its intention to (i) change from using Online Services to using other data processing services covering the same service type offered by another data processing provider, (ii) change to an on-premises infrastructure operated by Customer or by a third party on its behalf, and/or (iii) delete of its Exportable Data.

Transitional Period means the thirty (30) days period starting from the day following the end of the Switching Notice Period, unless extended as set out in Sections 10.8.3.2 and 10.8.3.3.

Exportable Data Retrieval Period means the period of thirty (30) calendar days for the retrieval of Exportable Data, starting on the day following the end of the Transitional Period agreed between Customer and 3DS.

Switching Assistance Services means reasonable assistance provided by 3DS to Customer in the Switching Process during the Transitional Period, as described in the Switching Procedures.

10.8.2. Initiation of the Switching Process

Subject to the Switching Notice Period, Customer may initiate the Switching Process by sending a Switching Request in accordance with the Switching Procedures. Any Switching Request must be submitted by Customer at least ninety (90) calendar days before the date of expiration or termination of the Online Services.

10.8.3. Duration of the Switching Process

10.8.3.1. Transitional Period. 3DS will prepare the retrieval of Exportable Data Retrieval Period. The Agreement, including the provision of the Online Services, will remain applicable during the Transitional Period and any extension thereof, as set out in Sections 10.8.3.2 and 10.8.3.3. Any such extension will be subject to additional fees.

Aux seules fins de la présente section « Processus de Transfert », les définitions suivantes sont ajoutées à la section « Définitions » du Contrat :

Registre de Données désigne les informations contenant les détails pertinents relatifs aux Données Exportables, disponibles à l'adresse suivante : <https://www.3ds.com/trust>.

Données Exportables désigne les Données du Client stockées dans les Services en Ligne et soumises au Processus de Transfert, comme décrit plus en détail dans le Registre de Données.

Période de Préavis de Transfert désigne la période de deux (2) mois pour le lancement du Processus de Transfert à partir de la réception de la Demande de Transfert du Client.

Procédures de Transfert désigne des informations sur les procédures disponibles pour le Processus de Transfert, publiées à l'adresse suivante : <https://support.3ds.com/knowledge-base/switching-procedures/>

Processus de Transfert désigne le processus régi et décrit dans l'article 10.8 des présentes, conformément au Règlement Européen sur les Données (Règlement (UE) 2023/2854 du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 2023).

Demande de Transfert désigne la demande du Client à 3DS, telle que décrite dans les Procédures de Transfert, par laquelle le Client indique à 3DS son intention (i) de passer de l'utilisation des Services en Ligne à l'utilisation d'autres services de traitement des données couvrant le même type de service proposé par un autre fournisseur de traitement des données, (ii) de passer à une infrastructure sur site gérée par le Client ou par un tiers en son nom, et/ou (iii) de supprimer ses Données Exportables.

Période de Transition désigne la période de trente (30) jours à compter du jour suivant la fin de la Période de Préavis de Transfert, sauf extension prévue aux articles 10.8.3.2 et 10.8.3.3.

Période de Récupération des Données Exportables désigne la période de trente (30) jours calendaires pour la récupération des Données Exportables, à partir du jour suivant la fin de la Période de Transition convenue entre le Client et 3DS.

Services d'Assistance au Transfert désigne l'assistance raisonnable fournie par 3DS au Client dans le Processus de Transfert pendant la Période de Transition, comme décrit dans les Procédures de Transfert.

10.8.2. Lancement du Processus de Transfert

Sous réserve de la Période de Préavis de Transfert, le Client peut lancer le Processus de Transfert en envoyant une Demande de Transfert conformément aux Procédures de Transfert. Toute Demande de Transfert doit être soumise par le Client au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendaires avant la date d'expiration ou de résiliation des Services en Ligne.

10.8.3. Durée du Processus de Transfert

10.8.3.1. Période de Transition. 3DS préparera les Données Exportables en vue de leur récupération pendant la Période de Récupération des Données Exportables. Le Contrat, y compris la fourniture des Services en Ligne, restera applicable pendant la Période de Transition et toute extension

de celle-ci, comme indiqué aux articles 10.8.3.2 et 10.8.3.3. Toute extension de ce type sera soumise à des frais supplémentaires.

10.8.3.2. Extension of the Transitional Period by 3DS. If it is technically unfeasible to meet the initial deadline, 3DS can extend the duration of the Transitional Period, and in such case will:

- a) notify Customer within fourteen (14) working days of the reception of the Switching Request;
- b) document the technical unfeasibility; and
- c) indicate an alternative transitional period, which shall not exceed seven (7) months.

10.8.3.3. Extension of the Transitional Period by the Customer. Customer has the right to extend the Transitional Period once for a period it considers more appropriate for their own purposes, which shall not exceed seven (7) months. In this case, Customer must inform 3DS in writing either within the Switching Request or within seventy-five (75) calendar days thereafter, and indicate the duration of the requested extended Transitional Period, in accordance with the Switching Procedures.

10.8.3.4. Exportable Data Retrieval and Deletion Periods. On the day following the end of the Transitional Period, Customer has thirty (30) calendar days to retrieve the Exportable Data. At the end of the Exportable Data Retrieval Period and once the Switching Process has been successfully completed, 3DS undertakes to delete Customer Data within thirty (30) calendar days, and will notify Customer of such deletion.

10.8.4. Obligations of 3DS during the Switching Process. Throughout the Switching Process, 3DS undertakes to:

- (i) implement the Switching Process, in accordance with the Switching Procedures;
- (ii) provide Switching Assistance Services, in accordance with the Switching Procedures;
- (iii) act with due care to maintain business continuity in the provision of the Online Services under the Agreement;
- (iv) provide available information concerning risks to business continuity, known to 3DS, in the provision of the Online Services, in accordance with the Switching Procedures; and
- (v) maintain security of Customer Data, in accordance with this Agreement.

10.8.5. Obligations of the Customer during the Switching Process. Throughout the Switching Process, Customer undertakes to:

- (a) cooperate with 3DS in good faith, and ensure the cooperation of the destination services provider if any, to (i) make the Switching Process effective, (ii) enable the timely transfer of Exportable Data and (iii) maintain the business continuity of the Online Services, including payment of additional fees if any applicable;
- (b) take all reasonable steps to ensure the effectiveness of the Switching Process, including importing and implementing Exportable Data in its own systems or in the systems of the destination service provider; and
- (c) respect the intellectual property rights and trade secrets of 3DS, or its licensors, as part of the Switching Process.

10.8.6. Charges. Any Switching Request from Customer which goes beyond the obligations of 3DS regarding the Switching Process stipulated in Section 10.8 of the Agreement, or which constitutes a highly complex or costly request or for which it is impossible to switch without significant

10.8.3.2. Extension de la Période de Transition par 3DS. S'il est techniquement impossible de respecter l'échéance initiale, 3DS peut prolonger la durée de la Période de Transition, et dans ce cas :

- a) en informera le Client dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant la réception de la Demande de Transfert ;
- b) documentera l'impossibilité technique ; et
- c) indiquera une période de transition alternative, qui ne pourra excéder sept (7) mois.

10.8.3.3. Extension de la Période de Transition par le Client. Le Client a le droit de prolonger la Période de Transition une seule fois pour une durée qu'il juge plus appropriée à ses propres besoins, sans toutefois dépasser sept (7) mois. Dans ce cas, le Client doit en informer 3DS par écrit soit dans la Demande de Transfert, soit dans les soixante-quinze (75) jours calendaires qui suivent, et indiquer la durée de la Période de Transition prolongée demandée, conformément aux Procédures de transfert.

10.8.3.4. Périodes de Récupération et de Suppression des Données Exportables. Le jour suivant la fin de la Période de Transition, le Client dispose de trente (30) jours calendaires pour récupérer les Données Exportables. À la fin de la Période de Récupération des Données Exportables et une fois le Processus de Transfert mené à bien, 3DS s'engage à supprimer les Données du Client dans un délai de trente (30) jours calendaires et en informera le Client.

10.8.4. Obligations de 3DS pendant le Processus de Transfert. Tout au long du Processus de transfert, 3DS s'engage à :

- (i) mettre en œuvre le Processus de Transfert, conformément aux Procédures de Transfert ;
- (ii) fournir les Services d'Assistance au Transfert, conformément aux Procédures de Transfert ;
- (iii) agir avec toute la diligence requise pour assurer la continuité de la fourniture des Services en Ligne dans le cadre du Contrat ;
- (iv) fournir les informations disponibles concernant les risques pour la continuité des activités, connus de 3DS, dans le cadre de la fourniture des Services en Ligne, conformément aux Procédures de Transfert ; et
- (v) maintenir la sécurité des Données du Client, conformément au Contrat.

10.8.5. Obligations du Client au cours du Processus de Transfert. Tout au long du Processus de Transfert, le Client s'engage à :

- (a) coopérer de bonne foi avec 3DS et s'assurer de la coopération du prestataire de services de destination, le cas échéant, afin (i) de rendre le Processus de transfert effectif, (ii) de permettre le transfert en temps opportun des Données exportables et (iii) de maintenir la continuité des Services en Ligne, y compris le paiement des frais supplémentaires, le cas échéant ;
- (b) prendre toutes les mesures raisonnables pour garantir l'efficacité du Processus de Transfert, y compris l'importation et la mise en œuvre des Données Exportables dans ses propres systèmes ou dans les systèmes du prestataire de services de destination ; et
- (c) respecter les droits de propriété intellectuelle et les secrets commerciaux de 3DS ou de ses concédants de licence dans le cadre du Processus de Transfert.

10.8.6. Frais. Toute Demande de Transfert du Client qui va au-delà des obligations de 3DS concernant le Processus de Transfert stipulées à l'article 10.8 du Contrat, ou qui constitue une demande très complexe ou coûteuse ou pour laquelle il est impossible d'effectuer le transfert sans

interference in the Exportable Data or on the architecture of the Online Service, is considered to be additional services subject to their own terms and separate charges in accordance with the Switching Procedures.

10.8.7. End of the Switching Process. 3DS will notify the Customer of the end of Switching Process, including the end of the provision of associated Online Services specified by Customer in the Switching Request. If the Customer has chosen to switch and does not dispute the completion of the Switching Process within fourteen (14) calendar days after receiving such notification, the Switching Process shall be deemed successfully completed. If the Customer has chosen not to switch but to delete Exportable Data instead, the Switching Process shall be deemed successfully completed at the end of the Switching Notice Period.

Notwithstanding any provisions to the contrary in the Agreement, upon the end of the Switching Process, Customer shall pay to 3DS all remaining fees owed by Customer for the Online Services specified in the Switching Request for the entire periods to which the Customer has committed under this Agreement.

TERMS SPECIFIC TO FRANCE AND FRENCH SPEAKING COUNTRIES

Scope – *Amend the final of Section 2.2 as follows:*

d) reverse engineer, decompile, disassemble, adapt, or otherwise translate all or part of any 3DS Offering to the extent legally permissible;

Payment Terms – *In addition to the provisions of Section 4.2.1 of the General Terms, the following shall apply:*

Unless otherwise agreed to in writing by 3DS, Customer shall pay all invoices by wire transfer within thirty (30) days from the date of invoice.

Late Payments – *In addition to the provisions of Section 4.2.3 of the General Terms, the following shall apply:*

Customer shall pay interest for late payment at a rate of twelve (12) percent per year on all sums unpaid at the due date, plus an amount of forty (40) Euros, which shall be increased if the recovery costs incurred in collecting the unpaid sums exceed such amount.

Taxes – In addition to the provisions of Section 4.2.5 of the General Terms, the following shall apply:

All prices are exclusive of taxes. Customer shall be responsible for payment of any and all taxes, including fees, duties, excises, import VAT, or similar charges of any nature whatsoever, now in force or enacted in the future, that are levied, assessed, charged, withheld, or collected for or in connection with the transfer or usage, to the extent authorized hereunder, of the 3DS Offerings provided hereunder or otherwise arising in connection with this Agreement, but excluding domestic taxes based on 3DS's net income.

If Customer is required to withhold, deduct, or pay for any tax from the amount of fees to be paid under this Agreement, then Customer shall pay such additional amount to 3DS as is necessary to ensure that 3DS receives

interférence significative dans les Données Exportables ou sur l'architecture du Service en Ligne, est considérée comme un service supplémentaire soumis à ses propres conditions et à des frais distincts conformément aux Procédures de Transfert.

10.8.7. Fin du Processus de transfert. 3DS informera le Client de la fin du Processus de Transfert, y compris la fin de la fourniture des Services en Ligne associés spécifiés par le Client dans la Demande de Transfert. Si le Client a choisi de procéder au transfert et ne conteste pas l'achèvement du Processus de transfert dans les quatorze (14) jours calendaires suivant la réception de cette notification, le Processus de Transfert sera réputé avoir été mené à bien. Si le Client a choisi de ne pas transférer, mais de supprimer les Données Exportables, le Processus de Transfert sera réputé avoir été mené à bien à la fin de la Période de Préavis de Transfert.

Nonobstant toute disposition contraire contenue dans le Contrat, à l'issue du Processus de Transfert, le Client devra verser à 3DS l'intégralité des frais restants dus au titre des Services en Ligne visés dans la Demande de Transfert, pour l'ensemble des périodes auxquelles il s'est engagé en vertu du Contrat.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES À LA FRANCE ET AUX PAYS FRANCOPHONES

Champ d'application – *Modification de la fin de l'article 2.2 comme suit :*

d) faire de l'ingénierie à rebours, décompiler, désassembler, adapter ou traduire de toute autre manière une Offre 3DS, en tout ou en partie, dans la mesure permise par la loi.

Conditions de paiement – *Les stipulations suivantes s'appliquent en sus des stipulations de l'article 4.2.1 des Conditions Générales :*

Sauf accord contraire écrit de 3DS, le Client s'engage à régler l'ensemble des factures par virement bancaire dans un délai de trente (30) jours suivant la date desdites factures.

Retards de paiement – *Les stipulations suivantes s'appliquent en sus des stipulations de l'article 4.2.3 des Conditions Générales :*

Le Client s'engage à s'acquitter des intérêts en cas de retard de paiement à un taux de douze (12) pour cent par an sur l'ensemble des sommes non payées à l'échéance, ainsi que d'un montant de quarante (40) euros, susceptible d'augmenter lorsque les frais de recouvrement des sommes dues dépassent ledit montant.

Taxes – Les stipulations suivantes s'appliquent en sus des stipulations de l'article 4.2.5 des Conditions Générales :

Tous les prix sont hors taxes. Le Client s'engage à payer l'ensemble des taxes, et notamment les redevances, droits, accises, la TVA à l'importation et autres taxes similaires de toute nature, actuellement en vigueur ou ultérieurement instituées, qui seront imposées, réclamées, prélevées, retenues ou collectées au titre du transfert ou de l'utilisation, dans la mesure autorisée par les présentes, des Offres 3DS fournies en application des présentes ou qui seront exigibles au titre du Contrat, à l'exclusion des taxes domestiques basées sur le bénéfice net de 3DS.

Si le Client est tenu de retenir, déduire ou payer une quelconque taxe sur le montant des redevances devant être acquittées en application du Contrat, le Client s'engage à payer à 3DS la somme supplémentaire nécessaire afin

a sum equal to what would have been received had no such withholding, deduction or payment been required.

Interoperability – *In addition to the provisions of Section 5.1 of the General Terms, the following shall apply:*

Except to the extent permitted by applicable law, Customer shall not modify, adapt, reverse engineer, decompile, disassemble, or otherwise translate all or part of the 3DS Offerings. In the event Customer wishes to ensure the interoperability, within the limits of its authorized use as defined in Section 2 of these General Terms, of the 3DS Offerings with other computer software or with equipment under conditions provided for by law (including without limitation laws implementing the directive 2009/24/EC of the European Parliament and of the Council of 23 April 2009 on the legal protection of computer programs), Customer must ask 3DS for a license to use standard interfaces, exclusively for internal use to achieve interoperability. 3DS will grant Customer a license to use the standard interfaces at the then current prices and contractual conditions of 3DS or, if standard interfaces are not available, 3DS, for a fee, may provide Customer with the necessary information to permit interoperability. Customer is not authorized to give access to these interfaces to any person other than its authorized users (as defined in the OST).

Notices – *In addition to the provisions of Section 14.1 of the General Terms, the following shall apply:*

Unless otherwise specified in this Agreement, all notices required hereunder shall be in writing in English or in French.

Governing Law and Jurisdiction – *In addition to the provisions of Section 14.11 of the General Terms, the following shall apply:*

This Agreement shall be governed and construed in accordance with the laws of France. The Commercial Court of Paris ("Tribunal de Commerce de Paris") shall have exclusive jurisdiction to hear any dispute arising out of or in connection with the interpretation and/or performance of this Agreement, however, the parties acknowledge and agree that in the event that the subject matter of any such dispute is Intellectual Property, 3DS shall have the right to bring any such dispute before the French Civil Court having jurisdiction pursuant to the French Code of Civil Procedure ("Code de Procédure Civile"). Customer acknowledges and agrees that the paragraph immediately above shall not prevent, restrict or otherwise limit in any manner, 3DS's rights to seek equitable remedies, including injunctive relief before any competent court in any jurisdiction.

TERMS SPECIFIC TO MOROCCO

Payment Terms – *In addition to the provisions of Section 4.2.1 of the General Terms, the following shall apply:*

Unless otherwise agreed to in writing by 3DS, Customer shall pay all invoices by wire transfer within thirty (30) days from the date of invoice. Any charges applicable to each 3DS Offering and Support Services shall be performed in compliance with the Moroccan Foreign Exchange Instruction dated December 31st, 2012 (as amended from time to time).

que 3DS reçoive une somme égale à celle que 3DS aurait reçue en l'absence d'une telle retenue, d'une telle déduction ou d'un tel paiement.

Interopérabilité – *Les stipulations suivantes s'appliquent en sus des stipulations de l'article 5.1 des Conditions générales :*

Sous réserve de ce qui est permis par la loi applicable, le Client s'engage à s'abstenir de modifier, adapter, étudier à rebours, décompiler, désassembler ou traduire de toute autre manière tout ou partie des Offres 3DS. Si, dans les limites de l'utilisation qu'il est autorisé à en faire aux termes de l'article 2 des présentes Conditions Générales, le Client souhaite s'assurer de l'interopérabilité des Offres 3DS avec d'autres logiciels ou matériels informatiques dans les conditions prévues par la loi (notamment, sans que cette liste soit limitative, les lois adoptées en application de la directive 2009/24/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur), le Client s'engage à demander à 3DS une licence aux fins d'utilisation d'interfaces standards, exclusivement à usage interne et pour les seuls besoins d'une telle interopérabilité. 3DS accordera au Client une licence d'utilisation des interfaces standards à ses prix et conditions contractuelles en vigueur ou, si lesdites interfaces ne sont pas disponibles, 3DS pourra fournir au Client, contre rémunération, les informations nécessaires à la réalisation d'une telle interopérabilité. Le Client s'engage à ne pas donner accès auxdites interfaces à des personnes autres que ses utilisateurs agréés (tels que définis dans l'OST).

Notifications – *Les stipulations suivantes s'appliquent en sus des stipulations de l'article 14.1 des Conditions générales :*

À moins que le présent Contrat ne prévoie le contraire, toutes les notifications requises aux termes du Contrat doivent revêtir une forme écrite, en français ou en anglais.

Droit applicable et tribunaux compétents – *Les stipulations suivantes s'appliquent en sus des stipulations de l'article 14.11 des Conditions Générales :*

Le présent Contrat est régi et interprété conformément à la loi française. Le Tribunal de Commerce de Paris sera exclusivement compétent pour juger de tout litige résultant ou lié à l'interprétation et/ou l'exécution du présent Contrat. Toutefois, les parties reconnaissent et conviennent que lorsqu'un tel litige aura pour objet une question relative à la propriété intellectuelle, 3DS aura le droit de saisir la juridiction française civile compétente aux termes du Code de procédure civile français. Le Client accepte et reconnaît que le paragraphe immédiatement précédent ne saurait empêcher, restreindre ou autrement limiter d'une quelconque manière les droits de 3DS de solliciter des mesures en équité y compris des mesures injonctives auprès de tout tribunal compétent dans toute juridiction.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES AU MAROC

Conditions de paiement – *Les stipulations suivantes s'appliquent en sus des stipulations de l'article 4.2.1 des Conditions Générales :*

Sauf accord contraire écrit de 3DS, le Client s'engage à régler l'ensemble des factures par virement bancaire dans un délai de trente (30) jours suivant la date desdites factures. Tous les frais applicables à chaque Offre 3DS et aux Services de Support doivent être exécutés conformément à l'Instruction Générale des Opérations de Change du 31 décembre 2012 (telle que modifiée le cas échéant).

Late Payments – *In addition to the provisions of Section 4.2.3 of the General Terms, the following shall apply:*

Customer shall pay interest for late payment at the lowest rate between (i) ten (10) percent and (ii) the interest rate referred to in article 1 of the decree n° 2-12-170 relating to payment deadlines.

Limitation of liability – *The last paragraph of Section 7 of the General Terms shall be deleted and replaced in its entirety as follows:*

Any legal action against 3DS must be filed with the appropriate judicial jurisdiction within five (5) years after the applicable cause of action has arisen.

TERMS SPECIFIC TO SENEGAL

Late Payments – *In addition to the provisions of Section 4.2.2 of the General Terms, the following shall apply:*

Customer shall pay interest for late payment at an annual rate equal to the annual interest rate of the Central Bank of Senegal (BECEAO) on all sums unpaid at the due date, plus an amount of forty (40) Euros, which shall be increased if the recovery costs incurred in collecting the unpaid sums exceed such amount.

Retards de Paiement – *Les stipulations suivantes s'appliquent en sus des stipulations de l'article 4.2.3 des Conditions Générales :*

Le Client s'engage à s'acquitter des intérêts en cas de retard de paiement à un taux entre (i) dix (10) pourcent et (ii) le taux d'intérêt de l'article 1 du décret n°2-12-170 relatif aux délais de paiement.

Limitation de Responsabilité – *Le dernier paragraphe de l'article 7 des Conditions Générales doit être supprimé et entièrement remplacé comme suit :*

Toute action en justice dirigée contre 3DS devra être engagée devant le tribunal compétent dans les cinq (5) ans à compter de l'apparition de son fait générateur.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES AU SÉNÉGAL

Retards de Paiement – *Les stipulations suivantes s'appliquent en sus des stipulations de l'article 4.2.2 des Conditions Générales :*

Le Client s'engage à s'acquitter des intérêts en cas de retard de paiement à un taux annuel égal au taux de l'intérêt légal fixé par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour l'année considérée sur l'ensemble des sommes non payées à l'échéance, ainsi que d'un montant de quarante (40) euros, susceptible d'augmenter lorsque les frais de recouvrement des sommes dues dépassent ledit montant.